



**MONTAGE DES MODULES DE FORMATION EN ÉTHIQUE DE LA
COOPÉRATION INTERNATIONALE ET MISE EN PLACE DES OUTILS CHEZ
AGENCE CONSULTATIVE EN ÉTHIQUE DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE (ACECI)**



**RAPPORT DE STAGE PRÉSENTÉ À L'ÉNAP
EN VUE DE L'OBTENTION DE LA MAÎTRISE EN ADMINISTRATION PUBLIQUE
ADMINISTRATION INTERNATIONALE
OPTION POUR ANALYSTES**

PRÉSENTÉ À

Monsieur PATRICK GÉRARD MBASSEGUE (ENAP)

ET

Madame GINETTE KARIREKINYANA (ACECI)

PAR

LILIANE DATEU

QUEBEC

JUILLET 2013

Sommaire

LISTE ACRONYME.....	5
STRUCTURE DE LA FORMATION.....	5
REMERCIEMENTS.....	6
INTRODUCTION.....	7
CHAPITRE1 : PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION- CADRE DE RÉFÉRENCE, RECENSION DES ÉCRITS ET CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	8
1)-PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION.....	8
Agence consultative en éthique de la coopération internationale(ACECI).....	8
La mission de l'Agence.....	8
La vision de l'agence.....	9
Les objectifs de l'ACECI.....	9
Les axes d'interventions de l'Agence.....	9
La structure de l'Agence.....	9
La culture de l'Agence.....	10
MISE EN CONTEXTE.....	11
PROBLÉMATIQUE.....	12
LE MANDAT.....	13
DISCIPLINE PROFESSIONNELLE À LAQUELLE SE RATTACHE LE STAGE.....	14
2-CADRE DE RÉFÉRENCE, RECENSION DES ÉCRITS ET CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	15
2.1-CADRE DE RÉFÉRENCE.....	15
2.2-RECENSION DES ECRITS.....	17
2-3-CADRE METHODOLOGIQUE.....	23
ANALYSES ET RESULTATS.....	27
CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES - PRINCIPES ÉTHIQUES ET CHAMPS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.....	27
1. LES CARACTERISTIQUES DE L'ÉTHIQUE ET LES CONNAISSANCES RELEVANT DE L'ÉTHIQUE APPLIQUÉE.....	27

2.	CARACTERISTIQUES DES CHAMPS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	28
2.1.	Les caractéristiques de l'action humanitaire	28
2.2.	Les caractéristiques de la solidarité internationale.....	30
2.3.	Les caractéristiques du développement.....	31
3.	LES PRINCIPES ÉTHIQUES DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.....	38
4.	FINALITE VISÉE PAR L'ÉTHIQUE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE	39
CHAPITRE3 : LES PRATIQUES EN ÉTHIQUE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE...39		
1.	LE CONTENU DE LA FORMATION EN ÉTHIQUE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.....	40
2.	DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES OU APTITUDES.....	40
3.	LA PRATIQUE DU DIALOGUE	40
4.	CULTURE ÉTHIQUE AU SEIN DES ORGANISATIONS	41
5.	PLAN D'ACTION	41
6.	CRÉATION DES COMITÉS D'ÉTHIQUE PERMANENTS DANS LES ORGANISATIONS ET ÉLABORATION D'UN CODE DE CONDUITE.....	42
7.	LEADERSHIP ÉTHIQUE.....	42
CHAPITRE4 : MODULES DE FORMATION ET MISE EN PLACE DES OUTILS.....		43
1.	MODULE DE FORMATION EN ÉTHIQUE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE	43
2.	PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION.....	43
	OBJECTIF GLOBAL :	44
	RÉSULTATS ATTENDUS.....	44
	ETHCI 00-COURS INTRODUCTIF.....	44
MODULE1 : ÉTHIQUE ET ACTION HUMANITAIRE.....		45
	ETHCI.01-PROFESSIONNALISATION ET ACTION HUMANITAIRE	45
	ETHCI.02- ENVIRONNEMENT ET ACTION HUMANITAIRE.....	46
	ETHCI.03-CRISES HUMANITAIRES.....	47

ETHCI.04-GESTION OPÉRATIONNELLE DE L'AIDE HUMANITAIRE	48
MODULE 2 : ÉTHIQUE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	49
ETHCI.05- DROIT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	49
ETHCI.06- SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET RELATION ENTRE LES ACTEURS	50
ETHCI.07-ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE.....	50
ETHCI.08- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE	51
MODULE 3 : DÉVELOPPEMENT	52
ETHCI.09- GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT	52
ETHCI.10- DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	53
ETHCI.11- CULTURE ET DÉVELOPPEMENT	53
ETHCI.12- DROIT ET DÉVELOPPEMENT	54
3 MISE EN PLACE DES OUTILS	55
RECOMMANDATIONS.....	55
CONCLUSION.....	56
BIBLIOGRAPHIE	58
ANNEXES	61
❖ Annexe 1 : ETUDE DE CAS 1 : ETHCI.00-COURS INTRODUCTIF	62
❖ Annexe 2 : ETUDE DE CAS 2 : ETHCI. 04 - GESTION OPERATIONNELLE DE L'AIDE HUMANITAIRE	64
❖ Annexe 3 : ETUDE DE CAS 3 : ETHCI. 04 - GESTION OPERATIONNELLE DE L'AIDE HUMANITAIRE	68
❖ Annexe 4 : ETUDE DE CAS 4 : ETHCI. 09-GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT	73
❖ Annexe 5 : FICHE DE FORMATION.....	75

LISTE ACRONYME

ETHCI : Éthique de la coopération internationale

STRUCTURE DE LA FORMATION

Cette formation totalise 3 modules, subdivisés chacun en 4 cours. Par ailleurs, y figure un cours introductif.

ETHCI. 00-COURS INTRODUCTIF

MODULE1 : ETHIQUE ET ACTION HUMANITAIRE

ETHCI.01-PROFESSIONNALISATION ET ACTION HUMANITAIRE

ETHCI.02- ENVIRONNEMENT ET ACTION HUMANITAIRE

ETHCI.03-CRISES HUMANITAIRES

ETHCI.04-GESTION OPÉRATIONNELLE DE L'AIDE HUMANITAIRE

MODULE 2 : ETHIQUE ET SOLIDARITE INTERNATIONALE

ETHCI.05- DROIT ET SOLIDARITE INTERNATIONALE

ETHCI.06- SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET RELATION ENTRE LES ACTEURS

ETHCI.07-ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ETHCI. 08- DEVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDARITE INTERNATIONALE

MODULE 3 : DEVELOPPEMENT

ETHCI.09- GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT

ETHCI.10- DEVELOPPEMENT DURABLE

ETHCI.11- CULTURE ET DEVELOPPEMENT

ETHCI.12- DROIT ET DEVELOPPEMENT

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier la Directrice générale d'ACECI, madame Ginette Karirekinyana pour sa confiance et sa supervision. Merci à l'assistante de direction d'ACECI, madame Awo Idriss pour son soutien.

Nous remercions notre professeur –conseiller, monsieur Patrick Gérard Mbassegue pour sa disponibilité à répondre à nos diverses questions et pour ses multiples suggestions à la réalisation de notre mandat. Merci, à tous les enseignants de l'ENAP qui m'ont permis d'améliorer mon acuité d'analyse des organisations publiques voire d'obtenir une formation de qualité en Administration publique.

Je suis également reconnaissante envers le personnel de la bibliothèque de l'ENAP de Québec pour sa disponibilité à répondre à mes différentes préoccupations.

Merci à tous mes collègues de l'ENAP plus spécifiquement à Romuald Gilbert Dakpo, pour les échanges et les critiques constructives.

Enfin, nous disons merci à la famille Nana Albert pour son soutien et son amour.

INTRODUCTION

L'École nationale d'administration publique (ENAP) offre à ses étudiants de maîtrise en fin de formation, une possibilité de réaliser les stages dans les organisations en vue d'une intégration professionnelle. C'est dans cette optique que nous avons eu l'opportunité de faire notre stage à l'Agence consultative en éthique de la coopération internationale (ACECI). Ainsi, le stage effectué au sein de l'Agence nous a permis de faire le lien entre les diverses connaissances théoriques acquises au cours de notre formation en Administration internationale et leur application pratique en milieu professionnel.

Ce rapport qui nous permet de partager notre expérience professionnelle vécue au sein de l'Agence pendant 15 semaines à raison de 40 heures/semaines, se divisera en 4 chapitres. Dans un premier chapitre, nous avons traité de la présentation de l'organisation. Celui met en exergue la mission de l'organisation, la mise en contexte, le mandat que nous avons effectué, etc. Le mandat comprenait plusieurs tâches à savoir : la participation aux activités de l'organisation, le montage des modules de formation et la mise en place des outils. Les deuxième, troisième, quatrième chapitres porteront sur les résultats. Ainsi le deuxième chapitre examinera les caractéristiques de l'éthique, les principes éthiques et les caractéristiques des champs de la coopération internationale. Le troisième chapitre quant à lui mettra en relief les pratiques en éthique de la coopération internationale. Le quatrième chapitre traitera des modules de formation et de la mise en place des outils. Enfin, nous aurons une section présentant les recommandations qui seront formulées à l'Agence ainsi qu'aux différents formateurs recrutés par elle.

CHAPITRE1 : PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION- CADRE DE RÉFÉRENCE, RECENSION DES ÉCRITS ET CADRE MÉTHODOLOGIQUE

1)-PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

Agence consultative en éthique de la coopération internationale(ACECI)

ACECI est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont le siège social est à Québec. Membre de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI), l'agence qui a été créée en 2007, vise à la promotion de l'éthique de la Coopération internationale dans ses rapports aussi bien avec le Nord qu'avec le Sud. Ceci se traduit concrètement sur le terrain à travers ces deux projets en cours à savoir : traduire les Objectifs du Millénaire pour le Développement en loi-type visant la réduction de la pauvreté et la production d'anti-moustiques biologique à base de Napata Cataria pour lutter contre la malaria.

Ses activités se déroulent aussi bien au Québec qu'à l'international, plus spécifiquement dans les pays de l'Afrique subsaharienne à savoir : le Niger, le Burkina-Faso et le Burundi. A cet effet, ACECI travaille en partenariat avec des acteurs diversifiés tels que les ONG, les Universités, les Entreprises privées, les Gouvernements et les Organisations internationales et onusiennes.

Comme la plupart des ONG du Québec qui connaissent actuellement une réduction de leurs personnels suite aux effets de coupures de leur financement par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), ACECI a un personnel réduit. En général, les bénévoles, les stagiaires et les partenaires constituent une force pour l'efficacité et la performance de la jeune organisation. Ils contribuent littéralement au fonctionnement de l'Agence. C'est ainsi par exemple que l'axe recherche a été développé grâce à l'apport des stagiaires et des membres de l'équipe Alpha. Équipe multidisciplinaire constituée des chercheurs, d'experts et de professionnels.

La mission de l'Agence

L'Agence a pour mission de plaider en faveur du facteur humain dans les grands enjeux mondiaux comme la lutte contre la pauvreté, la gestion de l'environnement, le développement durable et les relations bilatérales et multilatérales (page d'accueil ACECI).

La vision de l'agence

La vision de l'agence se formule ainsi : « un partenariat mondial responsable, une coopération équilibrée et un développement éclairé » (page d'accueil ACECI).

Les objectifs de l'ACECI

Pour bien mener sa mission, ACECI s'est dotée des objectifs suivants :

- Œuvrer pour une nouvelle configuration de la coopération basée sur le modèle de partenariat responsable
- Promouvoir l'institutionnalisation de l'éthique de la coopération
- Sensibiliser les intervenants et décideurs du Nord et du Sud à la prise en compte du facteur humain dans les programmes d'envergure nationale et internationale dans une perspective globale du développement éclairé.
- Encourager le principe du donner et du recevoir dans les relations d'affaires et de coopération entre le Nord et le Sud dans le respect du partenariat responsable
- Promouvoir le développement humain minimum garanti (DHMG) (page d'accueil ACECI, *idem*).

Les axes d'interventions de l'Agence

Les services offerts par l'Agence s'organisent autour de quatre axes stratégiques d'intervention, à savoir : recherche, études de terrain, information, formation, et consultances. Ces axes constituent un guide pour l'atteinte des objectifs de l'organisation. Sur le plan opérationnel, les volets information, recherche et étude de terrain sont déjà mis en œuvre par l'Agence. Le stage que nous effectuons présentement au sein de l'ACECI, contribuera à opérationnaliser l'axe formation.

Pour développer ses activités, dans le but de répondre aux besoins de la population en matière d'éthique de la coopération internationale, l'Agence a créée l'équipe Alpha.

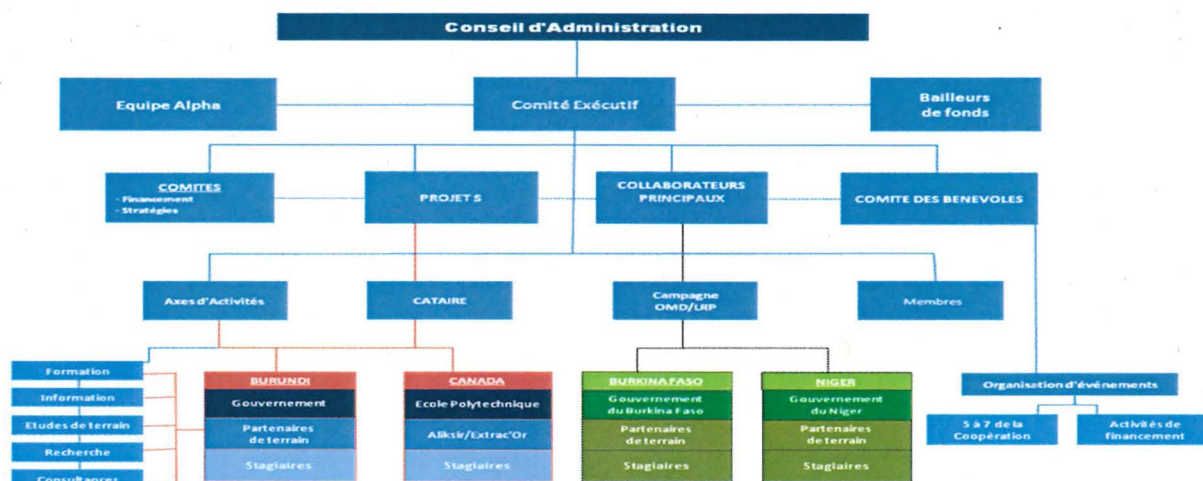
La structure de l'Agence

Organisation à caractère international légalement enregistrée au Québec sous la partie III des compagnies, le Conseil d'administration est l'organe dirigeant d'ACECI. Il constitue le sommet stratégique de l'organisation. Au quotidien, Le conseil de direction qui est l'organe fonctionnel, s'occupe quotidiennement des opérations et d'exécution des projets. Au niveau opérationnel, les membres réguliers participent au financement de l'Agence. Les bénévoles quant à eux contribuent à la réalisation des activités telle que la sensibilisation du public. Quelques fois, à la demande de la direction et en fonction des dossiers d'ACECI, l'équipe Alpha intervient.

L'organigramme de l'Agence présente une architecture des principaux axes d'interventions, des deux principaux projets en cours (projets cataire et OMD/LRP) et des principales activités de l'organisation (activités de financements et 5à7).

Au vu de la description qui précède, il ressort que la structure de l'organisation est une bureaucratie professionnelle, animée par des valeurs qui sous-tendent la réalisation de sa mission (cf. organigramme ci-dessus).

Charte Organisationnelle d'ACECI



Source : Agence consultative en éthique de la coopération internationale(ACECI)

La culture de l'Agence

La culture organisationnelle selon Bélanger et Mercier (2006) représente «un noyau de valeurs fondamentales largement partagées par les membres d'une organisation et transmises aux nouveaux membres comme étant les manières de penser et d'agir dans l'entreprise ». En outre, Mercier (2004), la qualifie comme « un ensemble complexe de valeurs, de croyances, de symboles, de pratiques qui définissent la manière dont une entreprise réalise ses activités. C'est une manière spécifique à l'entreprise de répondre à ses problèmes ».

Pendant le stage, nous avons pu identifier certain(e)s artéfacts, symboles (logo, langage) et valeurs propres à l'Agence. Ainsi, les photos représentatives des différentes missions de la directrice lors du lancement des deux principaux projets (projet anti- moustiques et projet

OMD) ornent les murs de l'Agence. On observe également les photographies de la première extraction de l'huile de cataire faite par les étudiants de chimie du Burundi et la première installation de l'usine réalisée par les stagiaires de l'école polytechnique de Montréal à Québec.

Depuis sa création, l'Agence organise les 5à7 de la coopération internationale pour sensibiliser le public québécois sur différents thèmes liés à la coopération internationale. Le 11 mars 2013, l'activité de sensibilisation, à laquelle nous avons pris part avait pour thématique : « Femmes d'ici et d'ailleurs, Toutes en une ». Cette thématique avait pour but de montrer l'implication des femmes dans les activités de développement malgré les obstacles auxquelles elles font face. A travers les soirées Zumba, l'Agence sensibilise le public sur les enjeux de la malaria en Afrique et spécifiquement au Burundi.

Ces différents événements sont diffusés à travers les réseaux sociaux tels que Facebook. Pour les événements spéciaux tels que l'Assemblée générale, les membres sont informées par courriel.

Le 27 février dernier, lors de la tenue de l'assemblée générale, les membres de l'organisation et les partenaires résidant hors de Québec, ont pu apporter leur contribution à la bonne marche de l'Agence via Skype.

Les nouvelles internationales et bien d'autres sont affichées sur la page d'accueil de l'intranet d'ACECI. Les rapports de stages illustrant les différentes thématiques développées et une brève présentation du stagiaire, font aussi l'objet d'une large diffusion sur le site internet de l'Agence.

L'adjointe d'administration, responsable de la diffusion de l'information a coutume de faire le rappel des activités organisées au sein de l'Agence auprès des membres, et du public intéressé, soit par courriel, soit par le biais des réseaux sociaux voire par téléphone.

MISE EN CONTEXTE

Dans un contexte géopolitique, économique et social en pleine mutation, le domaine de la coopération internationale connaît de nombreux défis globaux à relever tels que la dégradation de l'écosystème terrestre, l'aggravation des inégalités sociales, la professionnalisation du secteur et la baisse de financements du secteur public.

La prise en compte du facteur humain dans la coopération internationale, oblige les acteurs du domaine à définir de nouvelles règles du jeu, à établir des normes et des principes de régulation (Koïricho cité par Favreau (2003)) bref à revoir leurs modes de gestion voire les pratiques de management. C'est dans cette optique qu'ACECI, a entrepris de développer les modules de formation en éthique de la coopération internationale dans le but d'informer les différents partenaires du secteur sur les enjeux éthiques de la coopération internationale, d'améliorer leur capacité d'adaptation au nouveau contexte et de réduire les externalités négatives dues aux nouvelles problématiques.

Le développement des modules qui correspond au volet 1 de la formation entrepris par ACECI, s'inscrit dans l'axe formation de l'Agence.

PROBLÉMATIQUE

A une époque où le monde est marqué par de grands scandales financiers, la dépravation des mœurs, le manque de référence permettant d'éclairer les Hommes dans les organisations, etc. ; le recours aux valeurs éthiques reste le seul moyen idoine pour donner un sens à une vie humaine acceptable. Pour ce faire, sur le plan théorique et sur le plan pratique, la formation et la formation en alternance (combinaison du travail et de la formation) sont les moyens les plus cités dans la littérature et utilisés pour faciliter l'acquisition des valeurs éthiques voire les compétences et de ce fait favoriser le professionnalisme en éthique.

Cependant à travers la littérature, nous avons noté qu'en dépit des compétences en éthique, la culture d'entreprise peut avoir un impact négatif sur les valeurs éthiques dans les organisations (Mercier, 2004). Par contre, celle-ci n'est pas souvent prise en considération lors des formations en éthique. Par ailleurs, en matière d'implantation de la culture éthique, la prise en compte de la culture d'entreprise au sein des organisations s'avère nécessaire. En outre, la culture éthique est une partie intégrante de la culture organisationnelle. Cette dernière, selon Mercier (*op.cit.* p.34) « est un concept clé pour étudier le comportement éthique...Elle touche tous les aspects de la vie quotidienne : système de promotion, de décision, attitude au travail ». Le constat relevé plus haut, nous amène à poser les questions générales suivantes : le professionnalisme en éthique suffit-il ou garantie-t-il l'intégration de l'éthique dans les organisations de coopération internationale ? Autrement dit, la formation professionnelle en éthique est-elle la seule condition pour garantir la bonne santé de l'éthique au sein des organisations ? Outre le professionnalisme du personnel en éthique, ne serait-il pas

nécessaire de revoir la culture organisationnelle enfin d'intégrer l'éthique dans les autres valeurs organisationnelles que les entreprises de coopération internationale prônent?

LE MANDAT

Notre mandat comportait une tâche principale et des tâches secondaires.

Les tâches secondaires consistaient à prendre part à la vie de l'organisation. A cet effet, nous avons été nommée chargée de formation au sein de l'organisation. En tant que chargée de formation, nous avons assuré le suivi du dossier de formation portant sur l'introduction à la méthode et aux enjeux de l'éthique de la coopération internationale. Formation qui a été demandée conjointement par AQOCI et ACECI en partenariat avec le service aux collectivités de l'UQAM de Montréal. Cette formation a été dispensée aux organismes membres d'AQOCI en mai 2013 par Yanick Farmer, professeur d'éthique de l'UQAM. Pour l'élaboration de la demande de dégrèvement, nous avons contribué plus spécifiquement au développement de certains points tels que : la justification de la ressource universitaire, la présentation d'ACECI et la formulation des mises en situation. En outre, nous avons représentée ACECI à la rencontre du 11 avril 2013, qui portait sur la discussion et les échanges sur le plan de formation proposé par le professeur au siège d'AQOCI à Montréal. Par ailleurs, nous avons pris part le 11 février 2013 à la huitième édition de carrefour de la coopération, organisé à l'Université Laval par Managers sans frontière. A l'occasion nous avons présenté la mission, la vision et les différents projets de l'Agence à la population québécoise. Cette journée porte ouverte a permis de renforcer la visibilité de l'Agence, de constater le foisonnement des ONG œuvrant dans le domaine de la coopération internationale à Québec. Enfin, pour célébrer la journée de la femme, dans le cadre de ces activités de sensibilisation, ACECI a organisé un 5à7 de la coopération internationale. A cet effet, nous avons participé à plusieurs réunions de préparation de l'événement et contribué à la rédaction de l'histoire portant sur le regard des femmes d'ici et d'ailleurs. Cette histoire avait pour but de montrer la participation des femmes dans les différentes sphères de la société (politique, sociale, économique) et de relever les obstacles quotidiens auxquelles elles font face. Enfin, nous avons élaboré un récit qui servira d'outil de sensibilisation du public sur les effets néfastes de la malaria en Afrique subsaharienne. Enfin, nous avons assisté l'adjointe administrative à la préparation de l'assemblée générale de l'ACECI qui a eu lieu le 28 février 2013. A cet effet, le bilan des

activités a été dressé et soumis aux membres ainsi que les orientations de l'Agence pour l'année en cours.

Notre tâche principale qui fait office de livrable a consisté à monter les modules de formation en éthique de la coopération internationale sur : l'action humanitaire, le développement et la solidarité internationale. A l'intérieur de ces différents modules (action humanitaire, développement, solidarité internationale), nous avons identifiée des thèmes de formation et les dimensions qui vont structurer les cours de formation. Nous avons aussi déterminé les outils pratiques, qui permettront aux apprenants de mieux appréhender les réalités de terrains (cf. fiche de formation à l'annexe).

DISCIPLINE PROFESSIONNELLE À LAQUELLE SE RATTACHE LE STAGE

Notre mandat se rattache principalement à l'éthique appliquée à la coopération internationale et plus spécifiquement au Changement organisationnel.

Née dans les années 1960 aux Etats-Unis, l'éthique appliquée a commencé à susciter l'intérêt des philosophes moraux seulement à partir des années 1970 (Marzano, 2008).

L'éthique appliquée est une discipline qui s'intéresse aux diverses situations de la vie soulevant un questionnement moral. Cependant, l'éthique appliquée ne saurait se réduire à une simple application des théories morales préétablies à des objets différents (Marzano, *op.cit.*, p.4). Force est de constater qu'aujourd'hui, les questions relatives à l'éthique appliquée ne constituent plus seulement le champ d'action de la philosophie mais de bien d'autres disciplines surtout celles confrontées à des choix difficiles. Nous y reviendrons ultérieurement, dans la partie réservée à la caractéristique de l'éthique.

L'éthique appliquée à la coopération internationale qui vise les rapports entre les partenaires Nord – Sud, se caractérise par la prise en compte du facteur humain. En ce sens que l'humain devient le centre d'intérêt des préoccupations mondiales telles que le développement durable, la lutte contre la pauvreté et les relations bilatérales et multilatérales, etc.

2-CADRE DE RÉFÉRENCE, RECENSION DES ÉCRITS ET CADRE MÉTHODOLOGIQUE

2.1-CADRE DE RÉFÉRENCE

Notre mandat s'inscrit dans un cadre conceptuel.

A cet effet, nous allons clarifier les deux concepts centraux autour desquels il s'articule. Il s'agit des concepts de l'éthique et de la coopération internationale.

Définition des concepts

2.1.1-Éthique

Il n'est pas aisé de donner une définition consensuelle de l'éthique (Mercier (2004). La définition du concept dépend de la pensée des auteurs (*idem*, P.7). Ainsi, l'éthique varie entre une réflexion portant sur la notion de Bien et l'énoncé de règles normatives (morale). Mercier (*op.cit.*, P.7), mentionne aussi que l'éthique « est la réflexion qui intervient en amont de l'action et qui a pour ambition de distinguer la bonne et la mauvaise façon d'agir. Le domaine de l'éthique est celui du bon et du mauvais, ou du juste et de l'injuste. Ces notions relatives se forgent à partir du système de valeurs et des attitudes des acteurs ». Le concept éthique qui vient du mot grec *ethos* désigne les mœurs d'un groupe ou d'une culture (Desaulniers, 2006). Allant dans la même lignée, Ouellet (2007) note que l'éthique vient de « *ethos*, terme grec qui signifie à la fois le comportement et le caractère, désigne le concept de soi. L'éthique est ainsi la visée de la réalisation de soi, l'amélioration du caractère et de l'action de l'être humain, autrement dit la recherche du perfectionnement humain ».

En outre, pour Boisvert et al (2004) l'éthique :

Implique, par définition, un consensus émergent d'une réflexion des membres d'une collectivité quant à l'adéquation des comportements. L'éthique fait appel au jugement et à la responsabilisation personnelle. Selon cette approche, l'ordre dans cette collectivité émerge, sans qu'il n'y ait nécessité d'imposer des règles strictes. Les individus sont responsables et agissent de manière responsable. Il y a donc une autonomie dans la prise de décision et le choix des actions en fonction de principes universels de respect de la Vie. La dynamique de l'éthique repose sur l'idée que chaque personne gère sa propre conduite à la lumière de principes universels lumière de respect de la Vie (autonomie responsable). Les décisions et les actions sont orientées par des valeurs partagées et co -construites par la discussion et arrêtée par des consensus auxquels chacun se réfère pour poser ses gestes personnels et professionnels. L'éthique sous- tend la confiance

et repose sur une entente mutuelle et implique une réactualisation constante.

En outre, selon Girard (2007), « l'éthique est le seul mode de régulation des comportements qui provient d'abord du jugement personnel de l'individu [...] il laisse une grande place à l'autonomie et la responsabilité individuelle [...] la volonté des individus de s'autoréguler les pousse [...] à réfléchir sur leurs façons d'agir et sur le responsabilité qu'ils ont à l'égard de l'autre [...] »

Jutras (2006) dans son analyse, distingue deux conceptions en matière d'éthique : conception déontologique de l'éthique (*norms based ethics*) et conception axiologique. La conception déontologique de l'éthique se base sur l'application d'un cadre normatif (règles, normes et procédures) émis par une autorité et auxquels les individus sont tenus de se conformer. Pour Roy (2007), le mot déontologie désigne « la conception éthique basée sur le devoir et non au dispositif social mis en place pour évaluer les plaintes des citoyens ou des clients à l'égard des pratiques de certains professionnels ». Cependant, la conception axiologique de l'éthique (*values based ethics*) prend en compte les valeurs, qui deviennent les principaux repères de la prise de décision. Ces valeurs sont le fruit d'une réflexion et d'un dialogue collectif. Allant dans le même sens, Girard (2007, p.145), souligne que la conception déontologique de l'éthique est basée sur les interdits de certains comportements précis. Le non respect des lois et normes entraînent des sanctions.

Dans le cadre de notre mandat, bien que certains de nos modules de formations soient relatifs aux normes, nous allons privilégier les valeurs pour mieux juger le comportement éthique des acteurs de la coopération internationale sur le terrain. Car l'éthique, favorise la responsabilisation, la réflexion critique sur les pratiques.

Il serait souhaitable que les valeurs à privilégier soient partagées par tous les acteurs et constituent également une place importante dans la décision et l'action (Girard, p. 146).

2.1.2-Coopération internationale

La coopération internationale qui signifie « faire avec », « opérer ensemble », désigne l'interaction entre deux ou plusieurs pays poursuivant des objectifs communs. Ainsi, on distingue la coopération bilatéral – échange entre deux pays – et la coopération multilatérale – échange entre plusieurs pays.

2.2-RECENSION DES ECRITS

Plusieurs champs d'études sur l'éthique appliquée ont fait l'objet de réflexion par les scientifiques. Certains ont focalisé leur attention sur l'éthique appliquée aux organisations et d'autres sur l'éthique appliquée à la coopération internationale. Par ailleurs, les études sur l'éthique appliquée ont montré que celle-ci ne peut être implantée dans les organisations que si ces dernières sont dotées d'une culture éthique. En plus les Hommes qui y travaillent doivent posséder des compétences en éthique.

La culture et les compétences en éthique constitueront un autre aspect de notre revue de la littérature.

L'éthique appliquée aux organisations

L'association des praticiens en éthique du Canada (APEC) (2010) a relevé dans son analyse les différentes initiatives organisationnelles mises en œuvre en matière d'éthique dans les secteurs privés (les grandes entreprises), les secteurs publics (ministères, agences et sociétés d'Etat) et le secteur de la santé et des services sociaux au Québec. Plusieurs initiatives pratiques ont été inventoriées par les auteurs telles que les sessions de dialogue, la formation en éthique, la mise en place des comités d'éthiques, l'adoption d'un code de conduite éthique et la désignation d'un responsable en éthique. Les auteurs ont mentionné que la formation quant à elle, est la principale pratique réalisée au sein des organisations. Selon eux, les contenus de formation devraient porter sur le leadership éthique, les aspects psychosociaux de l'éthique tels que l'influence de la culture organisationnelle et divers facteurs personnels sur les décisions.

Par ailleurs, d'autres recherches se sont plutôt intéressées à l'intervention de l'éthique au niveau organisationnel. Boisvert (2007) mentionne que l'intervention organisationnelle, pour certains auteurs passe par une réflexion sur le sens a donné à l'éthique appliquée (théorie). C'est à la suite de la théorie que le travail de terrain peut alors s'amorcer (pratique) ou inversement. A cet effet, Lacroix (2007), utilise l'approche théorie- pratique de l'intervention organisationnelle. Pour cet auteur, l'intervention en éthique a un triple objectif. Premièrement, elle vise à créer des espaces de délibération pour accompagner les professionnels et les citoyens dans leur réflexion sur les valeurs et les normes (dimension relative à la raison pratique , à la philosophie pratique). Deuxièmement, l'intervention permet d'outiller les acteurs pour mieux mesurer les enjeux éthiques de leurs décisions (dimension pédagogique).

Troisièmement, elle vise à repenser les modes d'organisation du travail et de vie en société de même que les modes de gestion (dimension politique). De ces différentes interventions, l'auteur a en retenu deux qui sont englobant et permettent de mieux mettre en relief la spécificité de l'intervention en éthique appliquée. Ces deux interventions sont : l'accompagnement institutionnel et la rédaction d'un avis conseil. L'accompagnement institutionnel recouvre les formations et la rédaction d'avis conseil répond à un nouveau besoin social propre à nos sociétés contemporaines. Dans la même lignée, Roy (2007) aborde aussi l'intervention éthique dans le sens de théorie-pratique. A cet effet, il distingue l'intervention éthique fondée sur les normes et celle fondée sur les valeurs. Ainsi, l'intervention portant sur les valeurs vise l'autonomie, le jugement et la culture. Alors que celle sur les normes se focalise sur la structure des organisations, l'obéissance et la loyauté. Bien que la conception en éthique soit centrée sur les valeurs, l'auteur soutient dans son argumentaire, une approche d'intervention prenant en compte normes et valeurs, structure et culture, individu et organisation, autonomie et hétéronomie. Il qualifie ce type d'approche de mixte ou de systémique (approche dialogique, pragmatique de l'éthique et de l'action). Il appert de son analyse que ce type d'intervention comprend deux avantages. Premièrement, la conception dialogique de l'éthique, renvoie au socioconstructivisme, compatible avec la reconnaissance du pluralisme. Il convient de souligner que la conception dialogique est axée sur les valeurs. Deuxièmement, la mutation des contextes organisationnels et environnementaux rendent rapidement désuètes les normes mises en place pour baliser les actions. Pour une telle intervention, l'intervenant doit nécessairement travailler de prime abord sur deux points essentiels : sur les normes et les valeurs. La prise en compte des valeurs dans l'ensemble des décisions devrait être favorisé, tout en surmontant l'opposition entre travail culturel et travail structurel. Ensuite, il devrait aussi travailler sur la structure et la culture. Le travail sur les valeurs vise la transformation de la culture personnelle des individus en misant sur la formation. Alors que le travail qui repose sur les normes prône le respect de la culture organisationnelle ou sociale pour la mise en place de structures.

En outre, Roy (*idem*), relève qu'une intervention en éthique appliquée devrait non pas se limiter à un plan d'action mais à un large consensus des acteurs à chaque phase du processus

d'intervention à savoir : le diagnostic, la planification¹, la réalisation et l'évaluation des résultats (bilan de l'action).

Contrairement aux autres auteurs cités supra, Girard (2007), pense que l'intervention en éthique au sein des organisations devrait passer de la pratique à la théorie. Girard (*idem*, p.167) inventorie six étapes clés concernant l'intervention dans son analyse : précision de la demande, déterminer le temps, les moyens (matériels, financiers, humaines), diagnostic de la situation, phase critique, dialogue avec les représentants de l'organisation sur la situation tout au long du processus, l'élaboration des solutions réalistes.

L'étape du diagnostic peut se faire de manière globale ou ponctuelle. Pour une intervention globale, le diagnostic vise à mesurer l'écart entre les valeurs déterminées collectivement ou les valeurs et les règles mises en avant par l'organisation. En outre, la mesure de l'écart s'effectuera aussi pour les pratiques existantes et les valeurs effectivement véhiculées par la culture organisationnelle. Une combinaison de méthodes telles que la recherche documentaire, les entrevues auprès des personnes ciblées, des sondages, des groupes de discussion, de l'observation, permettront d'effectuer le diagnostic. Les groupes de discussion et les entrevues constituent les moyens de sensibilisation en éthique. En outre, selon l'étude, certains facteurs peuvent contribuer à l'échec ou à la réussite d'une intervention en éthique organisationnel. Il s'agit notamment : d'un diagnostic insuffisant suite à une faute de temps ou de moyens, d'une méconnaissance de l'impact du contexte de la culture organisationnelle, du climat de travail et des rapports de pouvoirs existants sur le processus d'intervention, l'absence d'une conscience ou non d'une volonté suffisante de changement de la part de direction de l'organisation.

Evaluation en éthique organisationnelle

Jutras (2006) dans son étude a décrit plusieurs modèles ou approches opérationnelles en matière d'évaluation en éthique organisationnelle. Elle distingue les différents modèles en fonction des conceptions notamment déontologique, axiologique et complémentaire ou intégrative (prend en compte les valeurs et les normes). L'approche déontologique porte sur la fonction de contrôle au sein des organisations. Pour ce type d'approche, l'auteur a examiné le

¹La planification selon Roy (*ibidem*. p.73), désigne « le choix et l'ordre actions à entreprendre, de la division du travail et des responsabilités, des critères d'évaluation, des seuils de réussite, des moyens à privilégier, des échéanciers, etc. »

modèle de corrélations statistiques qui consiste en la mise en corrélation de divers indicateurs pour évaluer la performance des organisations. Le modèle d'auto-évaluation, favorise la comparaison des résultats d'évaluation afin de déceler les différentes compréhensions et perceptions des valeurs entre les groupes et enfin le modèle de sondage sur l'éthique. Ce dernier modèle permet de mesurer le rendement pour évaluer les valeurs et le raisonnement éthique des membres de l'organisation. Quant à l'approche axiologique (sur les valeurs), elle vise à l'évaluation de la qualité du vivre ensemble. A cet effet, l'auteur a présenté le modèle d'évaluation de la perception interne du climat éthique de santé Canada. L'objectif visé par ce type de modèle est de guider le répondant en éthique en lui permettant de déterminer le degré d'engagement des individus et d'élaborer des stratégies éthiques. Un des modèles d'évaluation retenu par l'auteur pour illustrer l'approche complémentaire, est le modèle schématique. Ce modèle favorise la compréhension globale des perceptions des membres d'une organisation sur l'éthique et les valeurs.

Cependant, pour l'auteur, il faudrait au préalable questionner les besoins et les objectifs visés par l'évaluation en éthique avant d'entreprendre un processus dans ce sens. Cette étape est primordiale en ce sens qu'elle va guider le choix théorique et méthodologique à l'élaboration d'un plan d'évaluation.

Dans le même ordre d'idée, Girard (*idem*, p.167) dans son analyse distingue deux types d'évaluation en éthique en fonction des interventions. Lorsque l'intervention est ponctuelle, l'évaluation porte sur le degré de satisfaction des participants mais aussi sur la pertinence de la formation à répondre à leurs besoins, la nécessité d'autres activités de même nature et leurs suggestions à ce sujet. Pour une intervention globale, le bilan se fera par le biais d'un système d'évaluation périodique de la situation mis en place par les gestionnaires. Les résultats obtenus lors de la première évaluation permettront de réajuster l'intervention. Roy (*op.cit.*, p. 66) possède une autre vision de l'évaluation. Selon l'auteur, dans une approche systémique (basée sur les normes et les valeurs), l'évaluation finale exige toujours un appel aux valeurs. A cet effet, le décideur doit prendre en compte aussi bien les valeurs personnelles que celles de l'organisation, de la profession et de la société. La décision est prise de manière collective en se basant en se référant aux valeurs partagées.

Ethique de la coopération internationale

Une analyse spécifique au mandat a été effectuée par Weber (2005). Ainsi, dans un contexte en pleine mutation que connaissent les relations internationales aujourd'hui, parler d'éthique de la coopération internationale consisterait selon Weber (*idem*), à réinterroger les concepts coopération, solidarité, partenariat et cohérence des politiques. Ainsi, le concept de coopération, ne devrait pas se limiter à l'aide, à l'assistance, aux transferts ou à traduire une certaine complémentarité, mais être plutôt une confrontation- dialogue qui prend en compte la reconnaissance de l'autre dans son identité. En outre, cette coopération se fonderait sur un partenariat qui irait au-delà d'un partage et donnerait plus de force à chaque partenaire dans le but de produire une plus value. Par ailleurs, le concept de partenariat renseigne sur la notion de responsabilités partagées et d'obligations réciproques. Quant à la solidarité, Weber (*ibidem*, p.14) souligne qu'il ne devrait pas se limiter au partage mais chercher plutôt à établir des liens forts avec l'autre, en ce sens que ces liens devraient être réciproques et susciter un combat commun. En plus, ils devraient renforcer les capacités et les potentialités de l'autre. Weber (*idem*) soutient aussi que la solidarité ne saurait réduire la pauvreté mais, favoriserait plutôt une augmentation de « la richesse humaine » tout en développant les capacités individuelles et sociales des individus, en créant l'adéquation « systémique » entre capacités personnelles et institutionnelles. En somme, l'auteur pense qu'une redéfinition de tous ces concepts, favoriseraient la conception d'une « charte » de coopération internationale. Ainsi, la charte permettrait de formuler les codes de déontologie et la précision des rôles de chaque secteur (public, privé et civil) dans le domaine de la coopération internationale.

Gandolfi et al (2005) quant à eux, ont analysé l'éthique appliquée à la coopération internationale en se focalisant sur l'effectivité des droits humains notamment les droits économiques, sociaux et culturels. Droits qui impliquent la participation à un ordre démocratique au sein des nations souveraines. Pour ces auteurs, l'éthique de la coopération internationale repose sur le respect de la dignité humaine garantie par l'effectivité des droits de l'homme. A travers le droit, un accent a été mis sur la manière juste de vivre ensemble, d'interpréter les valeurs, de les clarifier en considérant l'éthique comme la conscience collective de la société. Cette conscience est issue d'une tension essentielle entre les droits et leur utilisation, entre le dialogue et la communication qui caractérisent la société démocratique. Les auteurs ont inventorié certaines valeurs adaptées aux droits humains,

communes à la coopération internationale telles que: le développement humain, la gouvernance démocratique, la relation de réciprocité entre partenaires, l'équité, la responsabilité.

L'analyse faite par ces auteurs sur l'éthique appliquée à l'effectivité des droits humains nous plonge dans une conception déontologique de l'éthique (respect des règles et normes).

Ainsi dit, nous notons que l'éthique appliquée à la coopération internationale est peu explorée dans la littérature existante, plus spécifiquement dans une perspective axiologique (valeurs). Perspective sur laquelle se greffe notre mandat.

Éthique et professionnalisme-responsabilité

Langlois (2011), désigne le concept de professionnalisme comme les différentes compétences que possède le professionnel pour bien exercer ses fonctions. L'une de ces compétences qui est l'éthique, se trouve au cœur des valeurs.

Ainsi, en matière de professionnalisme et d'éthique, Legault (1999) a privilégié dans son analyse, l'approche formation à la « liberté responsable ». Selon l'auteur, cette liberté est l'essence même de l'éthique dans une vision humaniste. Il ressort aussi de son étude que la formation qui permet de développer la compétence en éthique passe d'abord par une réflexion sur notre propre personne, réflexion qui permet d'avoir une dimension éthique personnelle. Néanmoins, la réflexion de soi, n'est pas suffisante pour la formation en éthique dans la mesure où, l'éthique exige une décision libre et responsable. Responsabilité qui met en exergue une décision faisant appel aux rapports avec autrui. A cet effet, Legault (*ibidem*, p.2) mentionne que « la responsabilité au sens éthique, s'approche plutôt du sens de « prise en charge » des intérêts des autres, ... dans un contexte décisionnel, elle prend celui plus précis de « capacité de répondre de sa décision devant autrui ».

Par ailleurs, Legault (*idem*, p.1), mentionne qu'il existe chez l'homme une compétence éthique qui est susceptible de se développer avec le temps. Ainsi, dès l'enfance, la dimension éthique pourrait se développer par l'éducation dans la famille, dans les établissements et les réseaux d'influence. A ces facteurs, il faut ajouter les expériences de la vie quotidienne qui placent aussi les Hommes dans les dilemmes éthiques.

Cependant les compétences en éthiques sont-elles suffisantes pour intégrer l'éthique parmi les autres valeurs de l'organisation?

Éthique et culture

Mercier (2004) a analysé l'influence de la culture d'entreprise sur le comportement éthique. Pour lui, la culture organisationnelle est l'élément primordial qui permet d'analyser le comportement éthique. Ainsi, la culture éthique influence énormément le comportement des employés. A cet effet, Mercier (*idem*, p.35): souligne que « l'éthique peut être au cœur de la culture d'entreprise mais les mythes, symboles, rites et coutumes qui construisent cette culture peuvent aller à l'encontre de l'éthique. Par nature, une forte culture assujettit la responsabilité individuelle, cette dernière laissant la place à la responsabilité collective ». Ainsi, pour instaurer la culture éthique au sein des organisations, il faut changer la culture existante. Car l'éthique intervient toujours lorsqu'une organisation traverse une crise. Dans la suite de son analyse, Mercier (*ibid*.p.37) a distingué le climat éthique de la culture organisationnelle. Selon lui, le climat éthique est relatif à une partie de la culture organisationnelle. Bref, il est un élément de la culture organisationnelle et fait partie intégrante des valeurs de l'entreprise.

2-3-CADRE METHODOLOGIQUE

Aux fins de la réalisation de notre mandat, nous avons articulé notre méthodologie autour de la revue documentaire, l'entretien, l'observation participante et l'analyse des données.

✦ Revue documentaire

Les documents disponibles au sein de l'ACECI tels que les rapports annuels, les dépliants nous ont renseigné sur les différents projets de l'Agence, sa structure, sa vision, les différentes parties prenantes avec qui elle travaille et ses différents champs d'intervention. Quant aux rapports de stage, ils nous ont informés sur les différents travaux qui ont été réalisés sur l'objet de notre mandat. Ces travaux nous ont fourni des éléments précis sur les différents champs de la coopération internationale délimités par ACECI.

Les différents sites de recherche tels que Cairn, OCDE, Erudit, etc. visités sur Internet, les ouvrages de la bibliothèque de l'ENAP de Québec et de Montréal en lien avec le mandat, nous ont permis de colliger les différentes problématiques liées aux thématiques à aborder dans le cadre de la formation. En outre, dans les lectures, nous avons pu recenser également les points de vue des praticiens sur les enjeux éthiques de la coopération internationale ainsi

que des informations sur le modèle à appliquer pour l'élaboration de nos modules de formation.

▪ **Modèle d'élaboration des modules de formation**

Avec le soutien de notre professeur conseiller, deux modèles d'élaboration des modules de formation ont été identifiés à savoir : le modèle micro et le modèle macro.

➤ ***Le modèle micro***

Le modèle micro est constitué de trois étapes.

- a) La première étape s'inscrit dans la logique de la gestion des projets et prend en compte cinq phases à savoir :
 - La conception,
 - La planification,
 - La mise en œuvre,
 - Le suivi et l'évaluation,
 - Et enfin, la clôture et le transfert.
- b) La deuxième étape porte sur le projet, les partenaires, les actions ou les activités et les ressources. Il faut souligner que les différents éléments cités sont en interrelation.
- c) Enfin, la troisième étape porte plutôt sur les résultats attendus.

L'analyse des différentes thématiques retenues sur la base d'une perspective micro pourrait se faire systématique par le choix d'une seule étape. A savoir : soit l'étape 1, soit l'étape 2 ou soit l'étape 3.

➤ ***Le modèle macro***

Le modèle macro, quant à lui permet d'avoir une vision plus large des différentes préoccupations liées aux thématiques et facilite la mise en évidence des cours qui feront l'objet de formation.

Ce modèle est composé des éléments suivants :

- Diagnostic,
- Intervention,
- Action ou activités,
- Post-action ou suivi

Dans le cadre de ce mandat, nous avons adopté **le modèle macro plus spécifiquement le modèle générique de résolution de problèmes organisationnels de Charpentier** (année indéfinie) parce qu'il nous a permis de faire un diagnostic global et d'avoir une vision plus large des problématiques de chaque thématique retenue pour la formation.

▪ **Modèle générique de résolution de problèmes organisationnels (modèle macro)**

La formation en éthique de la coopération s'insère dans le changement organisationnel. Ainsi, le changement organisationnel entraînera non seulement la modification de l'organisation du travail des organismes, mais aussi leurs stratégies, leurs dispositifs de communication et leurs modes de gestion.

Selon Charpentier (*idem*, p.30), le modèle générique se fonde, sur une approche rationnelle de la prise de décision. Il est composé de cinq phrases à savoir :

1. La définition du problème : c'est une étape essentielle qui permet de définir les objectifs que l'entreprise souhaite atteindre et les enjeux du changement envisagé ;
2. Evocation des solutions au problème ;
3. Choix d'une solution après évaluation des différentes possibilités (sur la base des critères d'efficacité correspondant aux objectifs de l'entreprise) ;
4. Planification et mise en œuvre des actions envisagées,
5. Contrôle de la mise en œuvre des ajustements éventuels.

De manière théorique, les trois premières phrases du modèle, renvoient à la partie « diagnostic » qui se veut descriptive, analytique et prescriptive. En ce sens, le modèle permet de répertorier tous les problèmes à partir de leurs manifestations concrètes, d'apprécier la situation et de formuler des propositions.

De plus, le diagnostic « inclut toutes les activités qui visent à fournir une vision claire de la situation insatisfaisante, de façon à ce qu'on puisse l'aborder de façon lucide et réaliste » (Collerette et al, 1997).

La collecte de données, l'interprétation et la mise en relief des éléments les plus significatifs, représentent l'ensemble des activités qui permettent de mieux établir un diagnostic (Collerette, *op. cit.* p.45).

Par contre, sur le plan pratique, toutes les étapes ci-dessus citées dans le modèle de Charpentier ne s'appliquent pas nécessairement.

En prenant en considération certains points, on constate que **le modèle macro** (ci-dessus) est identique à celui de Charpentier (*idem*) en ce sens que l'étape 4 (la planification et la mise en œuvre des actions envisagées) correspond aux différentes activités et les actions qui seront menées pour améliorer la situation initiale. La post-action quant à elle, est l'équivalent du contrôle de la mise en œuvre des ajustements éventuels. Cette phase concerne l'évaluation des actions ou des activités qui seront entreprises pour atténuer ou pour remédier à la problématique. Cette évaluation permettra de dire si les activités entreprises sont en adéquation avec l'objectif final visé par la formation en éthique de la Coopération internationale. Dans le cas contraire il sera possible de revoir, d'ajuster les actions pour l'atteinte des objectifs.

Nous avons procédé ensuite à la codification des thématiques retenues. Ainsi, chaque cours est précédé du préfixe « ETHCI » qui désigne Éthique de la coopération internationale suivie du numéro d'ordre qui lui a été attribué et du titre du cours retenu pour la formation.

Par ailleurs, étant donné que nous n'avons pas développé les contenus des cours, il serait intéressant que les étapes 3 et 4 (actions et post-action) du modèle macro, soient prises en considération par le formateur lors du développement des contenus des thématiques.

Entretien

L'entretien nous a permis de nous informer auprès de la directrice sur les motivations de l'Agence concernant le montage de modules de formation en coopération internationale.

Observation participante

La phase d'observation à consister à récolter les informations nécessaires relatives à la culture de l'organisation, son mode de fonctionnement.

Analyse des données

Les différentes informations que nous avons collectées dans les documents ont subi une analyse qualitative. L'essentiel de ces informations nous a aidé à dégager les différentes problématiques pratiques, les différentes thématiques et de spécifier les dimensions. Les résultats obtenus sont présentés au chapitre 4 de ce rapport.

ANALYSES ET RESULTATS

CHAPITRE 2 : CARACTERISTIQUES - PRINCIPES ÉTHIQUES ET CHAMPS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Cette partie du rapport vise dans un premier temps à répondre à la question : L'éthique : quoi ? qui ? Dans un deuxième temps nous nommerons les différents champs d'application de la coopération internationale (quoi ?). Dans un troisième temps, nous soulignerons les déterminants, les caractéristiques de l'éthique de la coopération internationale.

1. LES CARACTERISTIQUES DE L'ÉTHIQUE ET LES CONNAISSANCES RELEVANT DE L'ÉTHIQUE APPLIQUÉE

L'éthique se caractérise par « une réflexion sur les valeurs, le sens et les finalités des actions humaines permettent de prendre des décisions éclairés et responsables » (Desaulniers et Jutras, 2006). En outre, l'éthique permet de protéger les Hommes et de garder en eux « ce qui fait leur qualité d'êtres humains » (Desaulniers et Jutras, *op. cit.*, p. 6).

L'éthique est constituée d'un ensemble de principes énoncés, applicables dans divers contextes. Ces principes se focalisent sur les comportements de l'action ou de l'activité humaine dans la société. Allant dans le même sens, Séguin et Durif (2007) énonce la maxime suivante : « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre ».

En tant « qu'instrument de régulation sociale » (Desaulniers et Jutras, *idem* p.6), l'éthique se fonde sur un certain nombre de questionnement permettent aux êtres humains de s'interroger sur leurs vies : Quels types de rapports l'être humain entretient avec autrui ? Quel est sa relation avec la nature ?

Roy (2007, pp. 63-64), souligne que « l'éthique appliquée est une remise en question du rapport entre la théorie et la pratique. L'attitude adoptée dans une situation donnée n'est pas déduite de la théorie, mais repose à la fois sur un argumentaire théorique rigoureuse et sur une analyse réaliste du contexte d'action. »

Les multiples enjeux auxquels sont confrontés notre société en profonde mutation (l'avancée technologique, l'environnement, la culture...), ont fait de l'éthique appliquée une discipline alliant le fondamental et la pratique et ayant pour objet d'étude de divers domaines des

sciences. L'éthique appliquée s'intéresse par exemple au sous-champs tels que : **la bioéthique** (contribue à donner des réponses aux problèmes liés à la biomédecine), **l'éthique de l'environnement** (préoccupation par rapport à l'avenir de la planète en d'autres termes s'intéresse aux effets de l'action de l'Homme sur la nature) ; **l'éthique des affaires** (responsabilité sociale des entreprises) , **l'éthique de la sexualité** (enjeux moraux liées à l'évolution des mœurs) (Marzano, 2008) , **l'éthique clinique** (s'intéresse au diagnostic, au plan de traitement du malade. Et prend en considération le point de vu du malade), **l'éthique de la recherche** (fait appel aux termes scientifiques des sujets humains) (Desaulniers et Jutras, *ibid.* p.18) et enfin **l'éthique professionnelle** (regroupe les réflexions de différents domaines professionnels) etc.

En somme, l'éthique est une pratique qui favorise la prise de conscience et aide les Hommes à prendre des décisions responsables.

2. CARACTERISTIQUES DES CHAMPS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Depuis quelques années, la Coopération internationale a connu de profondes transformations suite à la présence de plusieurs acteurs intervenant sur le terrain. Ce bouleversement a amené de nouveaux enjeux et défis à relever. Pour mieux répondre aux exigences de la coopération internationale de manière efficace, efficiente et éthique, la catégorisation des champs délimités par ACECI (action humanitaire, solidarité internationale et développement) s'avère nécessaire.

Cette partie du rapport qui se veut complémentaire, s'inscrit dans la suite logique du travail qui a déjà été effectué sur les axes de la coopération internationale (action humanitaire, solidarité internationale et développement) par ACECI (Najate, 2012).

2.1. Les caractéristiques de l'action humanitaire

L'action humanitaire est issue de deux grands types d'événements à savoir : les catastrophes naturelles et les crises politiques. Ces crises politiques prennent en compte les conflits interétatiques et les guerres civiles. Ces derniers (guerres civiles, conflits) qui ont un impact négatif sur les victimes occasionnent de nombreux déplacements de la population d'une région à une autre, d'un pays à un autre. Actuellement, on pourrait citer comme exemple la Syrie, le Mali ou la République Démocratique du Congo. En outre, ces conflits armés sont

aussi à l'origine de nombreuses exactions sur les populations (viols, application des lois de la charia...).

L'action humanitaire se caractérise par :

- l'aspect temporel,
- un enjeu d'intérêt humanitaire,
- lutte pour le leadership et enjeu de la délimitation des mandats dans le champ humanitaire,
- les prises de position.

2.1.1-Dimension temporelle

La dimension temporelle constitue une des caractéristiques du champ humanitaire. Ainsi, l'urgence dans l'action humanitaire se déroule sur le court terme. Son temps est celui de l'immédiat. L'urgence a un caractère provisoire et peut le plus souvent se maîtriser rapidement (Tonglet, 2005).

Au niveau temporel, il existe un fossé entre l'humanitaire et le développement. En ce sens qu'après une intervention humanitaire, plus spécifiquement en cas d'urgence, le terrain devrait obligatoirement être laissé aux professionnels du développement car :

[...] Le passage de l'un à l'autre nécessite un changement de cap et de logique. A trop vouloir profiter de l'urgence pour faire du développement, on risque d'aborder le long terme avec des conceptions, des réflexes, une mentalité et des moyens adaptés à l'urgence et ne répondant pas aux exigences d'activités de développement. L'une de ces exigences est la participation de la population [...] (Tonglet, *op.cit.*).

2.1.2-Enjeu d'intérêt humanitaire :

L'action humanitaire repose sur le secours apporté aux victimes de conflits et de catastrophes. Spécifiquement, ceci se concrétise notamment par de l'aide donnée aux victimes. La portée universelle de l'humanitaire, la positionne au-dessus de tous intérêts. De sorte que, les professionnels de l'humanitaire ne peuvent en aucun cas, faire valoir leur propre intérêt au détriment de celui des populations sinistrées (Mouton, 2005). Ainsi, l'objectif principal de l'action humanitaire est de préserver la vie dans le respect de la dignité. En outre, l'action humanitaire devra aussi veiller à restaurer dans la mesure du possible aux Hommes leurs

capacités de choix (autonomie dans la décision) pour ceux qui en sont privés dans les circonstances de crise ou de catastrophe.

2.1.3-Lutte pour le leadership et enjeu de délimitation des mandats dans le champ humanitaire :

On observe une lutte acharnée entre les acteurs humanitaires dans le but d'imposer leur leadership, de procéder à une définition de l'action humanitaire (les méthodes, les procédures et les discours qui peuvent être considérées comme humanitaire ou pas). L'enjeu de la délimitation des mandats et de la définition de l'action humanitaire a été étudié par le groupe URD (Grünwald, 1998). Dans son rapport, le groupe a souligné qu'il règne une certaine confusion dans le champ humanitaire. De plus, de façon récurrente, cette confusion se fait ressentir lorsque les différents acteurs tels que humanitaires et militaires, ou humanitaires et défenseurs des droits de l'homme, ou encore humanitaires et constructeurs de la paix, etc. interviennent tous en même temps dans un contexte donné et effectuent les mêmes mandats. L'enjeu de la clarification et du respect des mandats des différents acteurs au sein du champ humanitaire reste crucial.

2.1.4-Prises de position

L'action humanitaire se caractérise aussi par des discours. Ces discours définissent les prises de position des professionnels de l'humanitaire, portent sur les types de programmes et les actions menées par les organisations humanitaires.

En somme, l'action humanitaire ne poursuit ni une perspective de changement social, ni celle de l'évolution de la société. Par contre, son objectif primordial est le soulagement immédiat des souffrances de victimes à court terme afin d'éviter que les effets du désastre ne soient encore plus importants (Piquard et Gaspar, 2003).

Quels sont les caractéristiques du champ de la solidarité internationale ?

2.2. Les caractéristiques de la solidarité internationale

La solidarité internationale, se caractérise par **le développement local et l'économie sociale et solidaire**. Considérée comme de l'entraide, la solidarité internationale contribue à la correction des déséquilibres sociaux voire à la construction d'un monde équitable et juste.

- **L'économie sociale et solidaire**

Elle donne aux populations une nouvelle perception du développement économique et social (Uniterra, 2006). De fait, à travers les initiatives faites aussi bien au Nord qu'au Sud, les populations établissent des relations humaines basées non sur le profit mais sur le partage d'expériences. A cet effet, l'accent est mis sur les activités qui contribueront à répondre aux besoins de la population, prioritairement aux besoins sociaux au détriment du rendement du capital (Uniterra, *idem*, p.5).

En outre, la solidarité internationale se caractérise aussi par :

- la durabilité au niveau micro,
- l'autonomie des populations et les échanges.

2.2.1-La durabilité au niveau micro

La solidarité internationale a pour but d'initier, de développer et de pérenniser les projets qui s'inscrivent dans la durabilité au niveau local. Ces projets qui ont pour finalité de rendre les populations autonomes, visent à la transformation locale de la société dans laquelle ils sont réalisés. Dans ce cas, l'autonomie des populations concerne principalement le mode de gestion et de prises de décisions concernant leur développement.

2.2.2-Les échanges

En général, la solidarité internationale se fait entre deux voire plusieurs partenaires (sur le plan local, national ou international). De cette interaction résultent les échanges d'expérience sur le plan culturel, agricole, professionnel, économique etc. La solidarité internationale s'inscrit dans un partenariat gagnant- gagnant. En général, ces échanges s'effectuent sur une base de concertation et de coopération équilibrée dans des réseaux bien organisés.

L'autonomie de gestion, le processus de décision, la primauté des relations humaines sur le profit traduisent les principes éthiques de la solidarité internationale.

Qu'est ce qui caractérise le développement ?

2.3. Les caractéristiques du développement

Le développement se caractérise par : l'aspect temporel, la durabilité, la participation active de la population et son aspect multidimensionnel.

2.3.1-Aspect temporel :

Le développement se fait sur le long terme et est sensé durer pour que plusieurs générations en profitent. En d'autres termes, le développement doit être durable et humain.

2.3.2-Durabilité au niveau macro

Contrairement à la solidarité internationale donc la durée se perçoit au niveau micro, le développement doit être un projet global et durable. Pris dans sa globalité, et en considérant d'autres aspects du développement, ce dernier prend en compte le développement durable et le développement humain. Selon la définition de la commission Brundtland donnée en 1987, le développement durable est « un développement qui permette de répondre aux besoins de la génération actuelle sans remettre en cause la capacité des générations futures à répondre aux leurs» (Cretieneau, 2010). De cette définition, il appert deux principes éthiques de la coopération internationale à savoir : l'équité et la responsabilité. L'équité dans ce cas, vise à la satisfaction des besoins essentiels des communautés humaines présentes et futures et à l'amélioration de la qualité de leur vie. La responsabilité quant à elle consiste premièrement à la gestion rationnelle des ressources dans le but d'assurer la satisfaction des besoins des communautés humaines et deuxièmement à la protection de l'environnement. La responsabilité ici est personnelle et collective.

2.3.3-Participation active de la population

La participation de la population est un facteur indispensable au développement. Elle se traduit par l'implication des populations à toutes les étapes du processus : définitions des besoins, prises de décisions, mise en œuvre du projet.

2.3.4-Aspect multidimensionnel

Les différents aspects tels que : l'économie, la culture, le social, l'environnemental, l'éthique et la politique sont primordiaux pour caractériser le développement.

En guise de conclusion, la catégorisation des champs de la coopération internationale que nous venons d'effectuer, permet de mieux apprécier les frontières existantes entre eux.

Nous allons par la suite procéder à l'opérationnalisation des concepts des différents champs.

❖ Opérationnalisation des concepts des différents champs

Les concepts des différents modules seront décomposés en dimensions dans trois tableaux distincts. Les différentes dimensions retenues vont structurer les cours et serviront aussi de référentiel pour des besoins d'évaluation.

Ainsi, le module 1 qui porte sur l'action humanitaire présente quatre principales thématiques à savoir : les crises humanitaires, l'environnement, la gestion opérationnelle de l'aide et la professionnalisation (cf. tableau 1 ci-dessous).

Tableau 1 : Opérationnalisation du concept action humanitaire

MODULES	THEMES	DIMENSIONS
ACTION HUMANITAIRE	1-Crise humanitaire	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Catastrophes naturelles et conflits, ▪ Légitimité de la compétence des acteurs humanitaires, ▪ Cibles ou populations vulnérables, ▪ Connaissance et application des normes sphères, ▪ Prévention des catastrophes et renforcement de la résilience.
	2-Environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion des déchets dans les contextes d'urgence, ▪ Utilisation responsable des ressources naturelles locales, ▪ Gestion des stocks de l'aide d'urgence, ▪ Logistique humanitaire.
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Acheminement de

	3-Gestion opérationnelle de l'aide	<p>l'aide humanitaire aux victimes,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Coordination (collaboration, relation et interaction entre les différents acteurs, coordination horizontale et coordination verticale), ▪ Communication et information.
	4- Professionnalisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Compétences clés en ressources humaines, ▪ Spécialisation, ▪ Autonomie (diversification des ressources financières), ▪ Efficacité (structure et processus efficaces), ▪ Reddition des comptes.

Source : Liliane Dateu

Le droit solidaire, la relation entre les acteurs, l'économie sociale et solidaire et le développement local constituent les différentes thématiques du module solidarité internationale (cf. tableau 2 ci-après).

Tableau 2 : Opérationnalisation du concept solidarité internationale

MODULES	THEMES	DIMENSIONS
<p style="text-align: center;">SOLIDARITE INTERNATIONALE</p>	<p style="text-align: center;">1- Droit (solidaire)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Foncier / terre agricole, ▪ Sécurité alimentaire, ▪ Education au droit foncier, ▪ Transactions foncières transparentes et efficaces.
	<p style="text-align: center;">2-Relation entre les acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Equité dans les échanges, ▪ Préservation de l'identité culturelle, ▪ Partenariat entre les acteurs, ▪ Responsabilité partagée et obligations réciproques.
	<p style="text-align: center;">3-Economie sociale et solidaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dimension socioéconomique (condition de nécessité ou besoins socio-économique, sociopolitique de se regrouper), ▪ Dimension socioculturelle (identité collective/dynamique organisationnelle), ▪ Dimension économique (transformation sociale, commerce équitable et finance solidaire), ▪ Dimension politique (réglementation du secteur/institutionnalisation du secteur), ▪ Lutte contre la pauvreté.

	4-Développement local	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Echanges d'expériences (par exemple : coopération internationale décentralisée), ▪ Gouvernance démocratique (participation citoyenne), ▪ Développement des entreprises (création de richesse), ▪ Décentralisation (création des services de proximité), ▪ Organisation communautaire, ▪ Reconnaissance et institutionnalisation des innovations du secteur.
--	------------------------------	--

Source : Liliane Dateu

Enfin, pour le module développement, nous avons retenu les cours sur le droit, la culture, le développement durable et la gouvernance (cf. tableau 3).

Tableau 3 : Opérationnalisation du concept développement

MODULES	THEMES	DIMENSIONS
DEVELOPPEMENT	1-Droit	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Législation du pays d'accueil relative à la création des sociétés de développement, ▪ Réglementation environnementale, ▪ Instruments juridiques relatives aux échanges économiques, ▪ Codes juridiques locaux, nationaux et internationaux,

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liberté de jugement.
	2-Culture	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaissance culturelle, ▪ Valeurs.
	3-Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Environnementale (stratégie d'adaptation, stratégie d'atténuation, gestion rationnelle de ressources). ▪ Sociale (accès aux ressources, réduction des inégalités), ▪ Economique et politique (adoption et application des réglementations, efficacité dans les allocations), ▪ Physique (flux de l'activité économique).
	4-Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Justice équitable, ▪ Institutionnelle (Transparence, lutte contre la corruption, stabilité des règles et présence d'encadrement) ▪ Gouvernance sociétale des entreprises (conformité aux normes sociales et aux principes de responsabilité), ▪ Responsabilité sociale des entreprises.

Source : Liliane Dateu

3. LES PRINCIPES ÉTHIQUES DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Comme il a été mentionné plus haut, l'éthique de la coopération internationale se caractérise par la prise en compte du facteur humain.

Au vu de ce qui précède, nous notons que l'éthique et l'éthique de la coopération internationale ont un point commun en ce sens qu'elles se préoccupent de la condition globale de la vie humaine. Bien que l'éthique et l'éthique de la coopération internationale soient fondées sur des principes, il convient de souligner que ceux que nous énoncerons seront applicables uniquement aux champs du développement, de l'action humanitaire et de la solidarité internationale.

Quels sont les principes qui devraient inspirer les acteurs de la coopération internationale ?

La vision de l'Agence qui est celle de promouvoir une coopération basée sur un partenariat responsable, une coopération équilibrée et un développement éclairé englobera les principes que nous identifierons. Le premier **principe de l'éthique de la coopération internationale** est le **respect de la personne humaine**. De ce principe, il ressort que tout être humain possède une dignité et à la droit d'être respecté. Le deuxième principe est celui de **l'autonomie**. Il énonce que les populations peuvent définir leur propre développement, prendre eux-mêmes leurs décisions de manière démocratique. Ce principe traduit celui de **la participation**. **La participation** des populations aux prises de décisions facilite leur appropriation aux différents projets (**principe de l'appropriation**). Le troisième principe est celui du **consentement**. Selon ce principe, les populations bénéficiaires devraient consentir aux types de services qui leur sont proposés. Le consentement permet de faire une distinction entre le légitime et l'illégitime. Selon la vision énoncée par ACECI, on pourrait qualifier **la participation, l'autonomie et le consentement de développement éclairé**. Le quatrième principe est celui de la **responsabilité mutuelle et personnelle**. Ce principe stipule que dans une relation de coopération, les différents partenaires doivent assumer leurs responsabilités. Il renvoi **au partenariat responsable** prôné par ACECI.

Le cinquième principe est celui de la **transparence**. C'est un facteur important pour l'éthique de la coopération internationale. Il permet de mettre en lumière l'aspect moral de la gestion en coopération internationale.

Le sixième principe est celui **de l'équité dans le partenariat**. Selon ce principe, les partenaires doivent définir ensemble les règles d'une relation claire. Les échanges doivent s'effectuer dans le respect mutuel. Ce principe nous renseigne sur la **coopération équilibrée**. La liste des principes est non exhaustive. A la suite de l'énoncé de ces principes nous répondrons à la question pourquoi l'éthique de la coopération internationale ?

4. FINALITE VISÉE PAR L'ÉTHIQUE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

En somme, les principes énoncés ci-dessus constituent des balises qui devraient guider les acteurs de la coopération internationale sur le terrain. En d'autres termes, ces principes constitueront un repère fondamental de la prise de décision pour les acteurs de la coopération internationale. Ils devraient être pris en compte comme des valeurs fondamentales à la base de la coopération internationale. En résumé, à la suite logique de nos propos, ces valeurs sont :

[...] la responsabilité personnelle et mutuelle, la démocratie, l'équité, la solidarité, la lutte contre les inégalités et toutes les autres valeurs inhérentes aux droits de l'homme comme autant de libertés et de responsabilités. A partir de ces valeurs, les personnes adhèrent à une éthique fondée sur la responsabilité sociale, capable de recentrer la perspective du développement [...] (Gandolfi et al, 2005).

L'application de ces principes dans les différents champs de la coopération internationale devrait se faire en termes de valeur ou de normes dans le but de mettre en œuvre une coopération juste, équilibrée, soucieuse de la personne humaine, de ses besoins.

CHAPITRE3 : LES PRATIQUES EN ÉTHIQUE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Dans ce chapitre, nous allons apporter des éléments de réponses à la question suivante : quelles sont les pratiques éthiques qui devraient exister en coopération internationale ?

Les principes de la coopération internationale que nous avons énoncée plus haut, doivent se traduire en pratique. Pour ce faire, les principales activités qui contribueront à faciliter leur mise en œuvre sont la sensibilisation et la formation en éthique.

1. LE CONTENU DE LA FORMATION EN ÉTHIQUE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le contenu de la formation est un élément essentiel à prioriser, car la formation devrait pouvoir répondre aux besoins en éthique des acteurs, favoriser l'apprentissage des principes éthiques de la coopération internationale et leur application dans des cas concrets sur le terrain. L'application de ces principes est la finalité visée. Ainsi, le contenu portera d'abord sur les principes ou les valeurs partagées par tous les acteurs de la coopération internationale. En outre, les facteurs où les risques éthiques pouvant influencés l'application de l'éthique devraient aussi figurer dans le contenu de la formation. Les risques éthiques représentent «des situations où les valeurs organisationnelles sont ou peuvent être compromises. Il s'agit de zones »floues », « grises » dans lesquelles les individus ou organisations peuvent se trouver en situation des vulnérabilités» (Jutras, 2006). Ces risques peuvent représenter des facteurs organisationnels et/ou personnels. Facteurs liés à l'organisation du travail, aux structures, aux interrelations et au bien-être (Jutras, *idem*, p. 12). Par ailleurs, les différentes problématiques éthiques existant dans le domaine de la coopération internationale devraient aussi y figurer ainsi que les solutions énoncées pour y remédier (ce qui devrait être sur le plan éthique).

Les études de cas seront l'un des outils pédagogiques principal qui facilitera l'acquisition de ces compétences lors de la formation. En général, cet outil met l'emphase sur les cas concrets que les acteurs peuvent rencontrer quotidiennement dans leur travail. Nous reviendrons plus tard sur l'utilité des études de cas dans la partie consacrée aux outils.

2. DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES OU APTITUDES

En tant que principale activité en matière de pratique de l'éthique, la formation permettra de développer les compétences, les aptitudes ou les habiletés chez les acteurs en coopération internationale telles que : le dialogue, la communication, la réflexion critique, la responsabilisation, le jugement et la prise de décision éthique (Terreau, 2007). Aptitudes qui dans une certaine mesure, seront aussi considérées comme des pratiques à privilégier dans le domaine de la coopération internationale. En quoi consiste la pratique du dialogue ?

3. LA PRATIQUE DU DIALOGUE

Le dialogue pourrait favoriser la réflexion entre partenaires, la conciliation des points de vues divergentes sur l'action la plus appropriée, le choix éclairée de la ou des valeur(s) à privilégier (APEC, 2010) lors des échanges entre les acteurs du Nord et du Sud. Dans ce contexte, la

pratique du dialogue en éthique est au-delà d'un simple échange de points de vue. Selon Pauchant et al (2007) la pratique du dialogue est « un élément central pour tout modèle de transformation organisationnelle ». Pauchant et al (*idem*, p.36) notent que la pratique du dialogue pourrait se faire de manière formelle avec les comités de direction ou de conseils d'administration. Ce qui constituera un atout pour les organisations en ce sens qu'ils bénéficieraient de « deux espaces différents pour la prise de décision, l'un plus introspectif et moins traditionnel, l'autre plus décisionnel et habituel. » (Pauchant, *ibid*, p.36). Cependant, il est difficile d'instaurer un dialogue dans une organisation très hiérarchisée et où la communication se fait du haut vers le bas (Girard, p. 159)

En somme, une culture organisationnelle à faible distance hiérarchique favorise la pratique de dialogue. Cette pratique est un facteur non négligeable pour le développement éthique au sein des organisations de coopérations internationales.

4. CULTURE ÉTHIQUE AU SEIN DES ORGANISATIONS

Les différentes compétences telles que la responsabilisation, le dialogue seront mises en valeur par la culture éthique qui règnera dans les organismes de coopération internationale. L'existence d'une culture éthique favorisera l'actualisation des valeurs de l'organisation (Jutras, *op.cit.*, p.12) et contribuerait à influencer le comportement éthique des acteurs « puisqu'elle délimite les frontières de l'entreprise, confère une identité à ses membres et guide leurs attitudes et comportements. » (Séguin et Durif, 2007).

En outre, d'autres initiatives telles que : le plan d'action, la création des comités d'éthique, la nomination d'un commissaire à l'éthique et l'existence d'un leadership éthique devraient aussi être valorisés.

5. PLAN D'ACTION

Dans le domaine de la coopération internationale, il serait nécessaire que les principes éthiques figurent dans un plan d'action ou « programmes en matière d'éthique » propre à chaque organisation (Jutras, *op.cit.*, p.12). Ces plans ou programmes renfermeront les principaux éléments qui contribueront à répondre à une demande éthique (Jutras, *idem*, p.12) et constitueront les objectifs éthiques à atteindre. Aussi, le plan d'action permettra aux différents organismes de coopération internationale d'identifier les moyens (matériels, financiers et informationnels) qui leur permettront de mettre en pratique ces principes. En

outre, le plan d'action est un moyen qui favorisera la formalisation de la pratique éthique en coopération internationale. A travers ce plan, une légitimité de toutes initiatives qui seront prises en matière d'éthique dans le domaine de la coopération internationale sera de mise.

Il convient de mentionner qu'à travers le plan d'action, on pourra modifier les objectifs éthiques et les adapter à l'environnement organisationnel actuel en pleine mutation.

6. CRÉATION DES COMITÉS D'ÉTHIQUE PERMANENTS DANS LES ORGANISATIONS ET ÉLABORATION D'UN CODE DE CONDUITE.

Considéré comme « infrastructure de régulation des comportements des agents publics » selon Boisvert et al (2012), les organismes de coopération internationale devraient se doter des comités éthiques et des conseillers en éthiques pour promouvoir l'implantation de l'éthique en leur sein. Les comités éthiques ont pour rôle principal de concevoir un code de conduite ou un code d'éthique. Pour ce faire, le code d'éthique devrait résulter de la collaboration des différents acteurs de l'organisation. Ce qui facilitera leur compréhension et leur appropriation du code d'éthique. Seguin et Durif (2007, p.88) relève que le code d'éthique contribue à créer une culture éthique au sein des organisations parce qu'il donne des directions claires sur les comportements éthiques de l'organisation. Constituant un document de référence, il serait nécessaire de faire recours au code éthique au moment de prise de décision pour s'assurer que les membres de l'organisation respectent les principes qui y figurent. Car « toute stratégie d'entreprise, d'affaires et fonctionnelle doit être évaluée à l'aune des principes et des valeurs du code d'éthique. » (Séguin et Durif, *op. cit.* p.88).

Il convient de mentionner que les conseillers en éthique jouent le rôle conseil auprès des membres de leurs organisations (APEC, *ibid.* p. 11).

7. LEADERSHIP ÉTHIQUE

Les leaders en éthiques seraient des personnes qui seront capables de porter le dossier éthique auprès des pairs dans leurs organisations. De même, ils pourraient jouer le rôle de répondant en éthique au sein de leurs structures.

En somme, les sessions de dialogue, la nomination d'un conseiller ou d'un comité d'éthique sont des initiatives structurelles. Selon Girard (*op.cit.*, P. 165), celles-ci sont efficaces lorsqu'elles sont accompagnées d'un changement culturel.

Comparée à un changement organisationnel, le facteur temps, devrait être pris en compte pour l'apprentissage et la pratique de l'éthique dans les organisations de coopération internationale. Cette pratique permettra d'améliorer la qualité des comportements des acteurs et de faire de l'éthique l'objet principal de la culture organisationnelle du domaine.

CHAPITRE4 : MODULES DE FORMATION ET MISE EN PLACE DES OUTILS

1. MODULE DE FORMATION EN ÉTHIQUE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le premier point qui concerne le cours introductif, analysera les caractéristiques les champs de la coopération internationale et ces principes éthiques. Ce cours introductif s'adressera aussi bien aux acteurs du développement, à ceux de l'action humanitaire qu'à ceux de la solidarité internationale.

Les deuxième, troisième et quatrième points aborderont les modules de formation sur lesquels vont se greffer nos thèmes. A l'intérieur de chaque module, nous identifierons différentes thématiques et dimensions qui seront abordés lors de la formation (cf. annexe 5). Ainsi, le premier module qui porte sur l'action humanitaire couvrira différentes thématiques qui seront dispensées aux acteurs de l'humanitaire. Le deuxième module, la solidarité internationale intéressera les mouvements sociaux, les multinationales et les institutions. Le troisième module, à savoir le développement, sera dispensé à tous les acteurs qui œuvrent dans le domaine du développement (sociétés privées, gouvernements, etc....).

Cependant, même si les organismes de coopération internationale abordent la question éthique au sein de leurs différentes structures, il est à noter que très peu de formations en éthique dans le domaine de la coopération internationale existent. A cet effet, la formation en éthique de la coopération internationale que dispensera ACECI s'adressera à un public très varié et permettra de répondre à des besoins bien spécifiques.

2. PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION

De manière globale, la formation en éthique de la Coopération internationale intéressera les différentes parties prenantes suivantes :

- ✚ les parlementaires,

- ✚ les instances gouvernementales,
- ✚ les communautés interculturelles,
- ✚ les mouvements sociaux, les organismes non gouvernementaux,
- ✚ les universitaires,
- ✚ les entreprises privées,
- ✚ les médias et le corps diplomatique.

OBJECTIF GLOBAL :

La formation en éthique de la coopération internationale vise à:

- informer les différents acteurs de la coopération internationale,
- susciter la prise de conscience des participants sur la nécessité de formaliser les principes éthiques dans la pratique quotidienne de leur métier,
- identifier les enjeux éthiques dans le domaine de la coopération internationale,
- baliser les actions dans le domaine de la coopération internationale,
- outiller les différents acteurs de la coopération internationale en matière d'éthique,
- développer les habiletés pouvant les permettre de prendre des décisions éthiques dans des situations complexes.
- Acquérir la sensibilité aux facteurs humains.

RÉSULTATS ATTENDUS

A l'issue de la formation, les participants devraient pouvoir être à mesure de poser des actes éthiques lors de leurs différentes interventions sur le terrain voire adopter des comportements éthiques dans le domaine de la coopération internationale.

ETHCI 00-COURS INTRODUCTIF

- ✓ Présentation du plan du cours,
- ✓ Clarification conceptuelle :
 - Ethique,
 - Ethique de la coopération internationale,
- ✓ Principes et pratique de l'éthique de la coopération internationale,
 - Principes de l'éthique de la coopération internationale,
 - Pratique de l'éthique de la coopération internationale,

- ✓ Caractéristique des champs de l'action humanitaire, de développement et de solidarité internationale.

N.B : Pour les références du cours introductif, cf. chapitres 2 et 3.

Objectifs du cours

Ce cours introductif permettra aux acteurs de la coopération internationale de :

- distinguer les concepts éthique et éthique de la coopération internationale,
- connaître les éléments à prioriser pour l'implantation de l'éthique au sein d'une organisation,
- délimiter les activités de chacun des champs de l'humanitaire, du développement et de la solidarité internationale dans le temps et dans l'espace,
- connaître les acteurs des différents champs.

MODULE1 : ÉTHIQUE ET ACTION HUMANITAIRE

THEME1

ETHCI.01-PROFESSIONNALISATION ET ACTION HUMANITAIRE

Mise en perspective

La professionnalisation des ONG dans le secteur de l'humanitaire reste une problématique d'actualité. Dans les faits on observe de plus en plus d'ONG humanitaires qui se côtoient avec des objectifs divers. C'est ainsi que certaines, bien qu'étant spécialisées dans l'urgence mènent aussi bien des activités de développement et vice versa. Ainsi, Merlin et Chevalier (2002), notent dans leur analyse que le passage de l'urgence au développement peut être comparé au passage d'une action de symptômes à une action sur les causes. Il convient de mentionner que le développement, ne peut se faire avec les mêmes moyens qui ont été utilisés pour les actions d'urgence. Nous relevons que beaucoup d'ONG n'ont pas de domaine spécifique. Or, chaque domaine nécessite des compétences bien précises.

Pour améliorer l'efficacité et l'efficience des ONG sur le terrain, les acteurs devraient pouvoir se spécialiser. La professionnalisation permet d'améliorer à long terme la qualité des services offerts aux populations et la pérennité des ONG.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

Ce cours permettra aux apprenants de:

- comprendre la nécessité de se spécialiser dans un domaine précis,
- comprendre les impacts éthiques de la non- professionnalisation dans les projets de coopération internationale
- connaître les activités et les interventions qui pourraient favoriser la spécialisation des acteurs,
- comprendre que la spécialisation favorise l'efficacité et facilite la reddition des comptes.

THEME2

ETHCI.02- ENVIRONNEMENT ET ACTION HUMANITAIRE

Mise en perspective

Domaine de l'immédiat, l'action humanitaire ne priorise pas souvent l'environnement. Selon le programme des Nations unies pour l'environnement (2011), certains acteurs humanitaires ne possèdent pas les moyens nécessaires pour intégrer les enjeux environnementaux dans leurs actions. Pourtant, la dégradation de l'environnement peut avoir des effets sur l'équilibre écologique, la santé, le mode de vie voire la sécurité alimentaire des personnes vulnérables.

Aujourd'hui dans l'action humanitaire, nous avons observé que les crises s'inscrivent dans la durabilité, ce qui favorise la présence permanente des acteurs sur le terrain et l'utilisation assez importante d'une logistique pour l'approvisionnement des zones sinistrées.

Outre les déchets déjà engendrés par les catastrophes naturelles, les actions des humanitaires dans leur ensemble génèrent elles aussi :

- des déchets issus de résidus de distributions,
- des matériels utilisés et ceux non utilisés et abandonnés sur le terrain parce qu'ils ne correspondent pas aux besoins des populations,
- des déchets médicaux qui contribuent à dégrader l'environnement.

En plus, il convient de mentionner que dans les contextes d'urgence, le bois est très souvent sollicité pour des besoins domestiques ce qui engendre des effets néfastes sur l'environnement.

La préservation de l'environnement pourrait être considérée comme une des priorités accordées aux facteurs humains. Vue les différentes problématiques évoquées, nous pensons qu'il est nécessaire de s'attarder sur cette question.

Objectifs spécifiques visés par le cours

Ce cours permettra aux participants de:

- connaître les différents enjeux relatifs à la gestion des déchets, à la protection de l'environnement, à l'utilisation responsable des ressources naturelles dans les contextes de crise,
- comprendre les impacts de la logistique sur l'action humanitaire,
- connaître les effets de la mauvaise gestion des stocks d'aide sur l'environnement,
- Prise en compte de la gestion des déchets, de la logistique verte dans les actions des acteurs de l'humanitaire dans le but de favoriser un environnement sain et préserver la dignité des personnes affectées,
- connaître les activités à mettre sur pied pour intégrer la gestion de l'environnement dans l'action humanitaire en contexte d'urgence.

THEME3

ETHCI.03-CRISES HUMANITAIRES

Mise en perspective

Les catastrophes naturelles et les conflits ont le plus souvent des conséquences sur la santé, la subsistance, la sécurité des êtres humains mais aussi sur leur dignité. En outre, l'augmentation des risques de catastrophes pourrait être à l'origine de nombreux déplacements de populations, et entraînerait nécessairement des effets sur leurs dignités, étant donné que celles-ci vivent dans une situation précaire et dans le besoin. Dans ces conditions d'urgence, les acteurs de l'humanitaire devraient intervenir afin d'assurer un accès équitable au minimum vital dans le but de préserver la dignité des personnes touchées. Mais sur le terrain, on constate un écart entre la théorie et la pratique suite au manque d'informations et de formations. IRIN (2012) dans son rapport sur la Corne de l'Afrique note que : «... la mise en application pratique des standards était limitée, tandis que certaines personnes des niveaux supérieurs consultées ont fait preuve d'une connaissance limitée des standards certains contextes d'urgence pourrait occasionner des comportements non éthiques de la part des acteurs humanitaires et de leur utilisation ».

Face à ce constat, il serait nécessaire et urgent de préparer les acteurs de terrain à l'utilisation du projet sphère, d'intégrer la réduction des risques des catastrophes dans l'action humanitaire, de favoriser le renforcement de la résilience afin de mieux préparer les populations aux risques à-venir.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

A la fin de ce cours les acteurs de la coopération internationale pourront:

- connaître les principes éthiques applicables avant, pendant et après les catastrophes,
- avoir des connaissances sur le projet sphère et son application concrète sur le terrain,
- identifier les cibles vulnérables dans les contextes de catastrophes,
- comprendre les interventions qui peuvent être entreprises pour limiter l'impact des catastrophes humanitaires sur les populations,
- maîtriser les activités qui permettent de prévenir les catastrophes et de renforcer la résilience des populations.

THEME4

ETHCL04-GESTION OPÉRATIONNELLE DE L'AIDE HUMANITAIRE

Mise en perspective

Le système humanitaire a pour objectif de fournir des biens et des services aux populations touchées par les catastrophes naturelles, technologiques et les conflits. Cependant, l'aide humanitaire n'arrive pas toujours au moment opportun vers les populations vulnérables. Parfois l'aide humanitaire destinée aux victimes des catastrophes est souvent détournée au profit d'autres fins.

Dans certaines situations de crise humanitaire, on constate une inadéquation entre l'aide fournie et les besoins réelles des victimes. Cette situation peut être due au décalage entre l'information fournie et la situation réelle. Les différentes situations évoquées ci-dessus, illustrent la problématique de coordination et de la communication que connaît le domaine de l'humanitaire.

Objectifs spécifiques visés par le cours

Ce cours vise à :

- éclairer les acteurs sur les différentes problématiques éthiques relatives à la gestion opérationnelle de l'aide,
- faire connaître les interventions à entreprendre pour améliorer l'acheminement de l'aide en contexte de crise
- faire connaître les types de coordination et identifier les différents enjeux éthiques,
- proposer les actions à mettre en œuvre pour une meilleure coordination voire un meilleur acheminement de l'aide aux victimes dans les contextes de crises.

MODULE 2 : ÉTHIQUE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

THEME5

ETHCI.05- DROIT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Mise en perspective

Dans le domaine de la solidarité internationale, on assiste à l'émergence d'une problématique très préoccupante : les droits fonciers des populations sont le plus souvent bafoués par les autorités locales au profit d'investisseurs étrangers. En général, les populations locales sont expropriées de leurs terres sans leur consentement par l'Etat. Ce phénomène d'accaparement des terres affecte de façon négative les paysans et hypothèque ainsi la sécurité alimentaire des populations locales. En outre, les produits cultivés sur ces terres sont pour la plupart du temps destinés à l'exportation au détriment des besoins alimentaires des populations locales

Par ailleurs, il faut mentionner que l'expropriation des populations de leurs propriétés résulte du fait que dans plusieurs pays en développement, plus particulièrement en Afrique, les régimes fonciers coutumiers ne sont pas souvent reconnus par les autorités. Par ailleurs, les transactions de terres entre les populations ne sont pas souvent transparentes.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

A la fin du cours, les apprenants seront capable de:

- connaître les effets éthiques du droit solidaire encore appelé droit de 3^{ème} génération sur le bien être des populations,
- identifier les interventions qui peuvent être faites pour réduire les impacts négatifs de la non application du droit solidaire sur les populations,
- maîtriser les activités qui permettraient de promouvoir le droit solidaire dans le domaine de la solidarité internationale.

THEME6

ETHCI.06- SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET RELATION ENTRE LES ACTEURS

Mise en perspective

Dans le domaine de la solidarité internationale, interagissent plusieurs types d'acteurs à savoir : les pouvoirs publics, les sociétés privées ou multinationales, les ONG, les institutions nationales, les institutions internationales et les communautés locales. Sur le terrain, ces différents acteurs devraient collaborer comme des partenaires et avoir des échanges équitables. Mais, on constate que certaines initiatives par exemple celles entreprises par les pouvoirs publics locaux en collaboration avec les sociétés privées (les multinationales) et les communautés locales ne répondent pas toujours à une démarche partenariales dans ce sens que le point de vue des populations est parfois ignorés (Diallo, *op.cit.*, p.15). En outre, force est de constater que les échanges dans ce domaine sont plus avantageux pour certains acteurs que pour d'autres donc inéquitables. C'est le cas des échanges concernant le commerce équitable (Arrhioui et al, 2011).

Objectifs spécifiques visés par ce cours

Ce cours vise à :

- informer les acteurs sur les enjeux éthiques résultants des différentes interactions entre les parties prenantes sur le terrain,
- leur faire connaître les actions qui contribueraient à privilégier les rapports responsables entre les différents acteurs.

THEME7

ETHCI.07-ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Mise en perspective

Se sentant marginalisées, et exclues des circuits économiques et sociaux par leurs institutions, les populations, en majorité les plus pauvres ont trouvées un moyen de s'organiser autrement dans le but de répondre à leurs besoins socio-économiques.

Cependant, cette forme d'organisation connaît la plupart du temps des problèmes de législation. Législation capable de baliser, d'encadrer le fonctionnement du secteur. La faible institutionnalisation du secteur par les pouvoirs publics aurait des effets pervers sur les

populations. Par exemple des taux très élevés des remboursements des prêts de microcrédits sont imposés aux populations (IRIN, 2013). Par ailleurs, la forte localisation des services de microcrédits constituent une limite pour l'économie sociale et solidaire dans ce sens qu'elle empêche les populations vivant dans les zones rurales de sortir de l'extrême pauvreté.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

- Informer les acteurs sur les besoins à l'origine de l'économie sociale et solidaire,
- Donner aux acteurs les connaissances sur la logique organisationnelle du secteur,
- Identifier les impacts de l'économie sociale et solidaire dans un contexte donné,
- Faire connaître aux apprenants les actions susceptibles de favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire.

THEME8

ETHCL08- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Mise en perspective

Considéré comme le premier développement d'un pays (Favreau et Fréchette, 2002), le développement local par ces différentes initiatives locales peu ou pas réglementées participe à la survie des populations. Il contribue aussi à impulser les activités économiques locales à s'inscrire dans l'économie nationale d'accumulation. Cependant, le développement local connaît de nombreuses préoccupations. Il n'est pas toujours évident pour les acteurs du secteur de faire reconnaître leurs innovations auprès de certaines instances internationales telles que l'OMS. Nous avons le cas de la lotion anti-moustique d'ACECI, produite à Bujumbura au Burundi. En outre, il se pose aussi le problème de coopération effective entre les acteurs du développement local, ceux du secteur public et des institutions internationales.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

Ce cours vise à:

- Informer les acteurs sur les différentes problématiques que connaît le développement local,
- Faire comprendre aux acteurs les actions à privilégier pour favoriser un développement local responsable,
- Faire connaître aux apprenants les actions à entreprendre pour favoriser l'institutionnalisation des innovations du secteur.

MODULE 3 : DÉVELOPPEMENT

THEME9

ETHCI.09- GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT

Mise en perspective :

Aujourd'hui, les organismes de coopération internationale sont confrontés à de nombreuses préoccupations de gouvernance. L'un des principaux enjeux mondial qui mine le domaine de la coopération, est la corruption. Cette dernière qui pose des problèmes éthiques est devenue un enjeu central dans les organisations.

La corruption serait favorisée par certains facteurs tels que le manque de transparence, la déréglementation dans les secteurs d'activités économiques, l'instabilité des règles, l'absence d'encadrement et de cadre référentiel (Garzon, 2012). Pour pallier à ce phénomène, il serait judicieux que les organismes revoient les mécanismes de gouvernance dans le but d'adopter des comportements responsables. Au Québec par exemple, depuis 2012, le gouvernement a mis en place, la commission Charbonneau. Commission chargée de comprendre les mécanismes de collusion et de fraudes existant au sein des entreprises nationales et internationales œuvrant dans le développement. Les séquences d'audiences de cette commission sont diffusées par les médias (radio et télévision) québécois dans le but d'informer et de sensibiliser l'opinion publique.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

Ce cours permettra aux apprenants de:

- comprendre que le développement des entreprises s'arrime au développement de la société dans laquelle elles sont implantées ou encore ne se fait pas au détriment des populations locales,
- comprendre les impacts de la collusion sur l'application des lois du pays, sur le développement économique, politique et social,
- connaître l'impact de la gouvernance sur la responsabilité sociale des entreprises,
- savoir les interventions et les activités qui pourraient favoriser la bonne gouvernance au sein des structures de développement.

THEME10

ETHCI.10- DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mise en perspective :

Les différentes crises écologiques, sociales et économiques que connaît le monde aujourd'hui, constituent des préoccupations éthiques dans la mesure où elles nous interpellent sur la survie de l'espèce humaine. Allant dans le même sens, Gendron, De Serres et Ramboarisata (2007), pensent que les préoccupations environnementales devraient pouvoir s'arrimer aux enjeux de la survie de l'humanité dans une ère de bouleversements écologiques profonds.

En outre, les réglementations environnementales visant à réduire les « externalités négatives » de l'action des entreprises de développement sur l'environnement ne sont souvent pas scrupuleusement adoptées et appliquées.

Face aux ressources naturelles limitées; non renouvelables et aux besoins illimités, les organismes de développement devraient pouvoir adopter une gestion responsable des ressources en vue d'assurer leurs durabilités pour le bénéfice des générations futures.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

Ce cours vise à:

- Informer les apprenants sur les impacts des activités des entreprises de développement sur la durabilité des ressources non renouvelables,
- connaître les activités qui pourraient permettre d'atténuer les effets des actions des entreprises de développement sur l'environnement et assurer une gestion responsable des ressources non renouvelables sur le long terme.

THEME11

ETHCI.11- CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

Mise en perspective

La culture occupe une place centrale dans tout processus de développement, dans ce sens que les croyances culturelles d'un peuple sont importantes et devraient être prises en considération par les organisations de coopération internationale. En outre, ces croyances peuvent guider les actions des entreprises afin qu'elles cadrent avec les réalités locales. Mais dans les faits, la culture locale n'est pas souvent prise en considération par les organisations internationales. Ce qui fait que dans la majorité des cas, les projets de développement sont transposés dans le pays d'accueil et dans certains cas ne répondent pas aux besoins, voire nuisent aux

populations de manière directe ou indirecte. Cette transposition des projets par les acteurs du domaine affectent leurs modes de vies des bénéficiaires, ce qui pose un problème éthique.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

Ce cours permettra aux acteurs de:

- comprendre que la connaissance culturelle du pays d'accueil est essentielle pour une éthique de développement à long terme,
- connaître les activités qui pourraient faciliter la connaissance culturelle et les principales valeurs de la société d'accueil pour un développement durable.

THEME12

ETHCI.12- DROIT ET DÉVELOPPEMENT

Mise en perspective :

Les lois, les réglementations édictées par les pays d'accueil et les codes juridiques permettent de baliser les activités de développement et de protéger les investisseurs. Cependant, on constate en pratique que les réglementations par exemple environnementales concernant les sociétés de développement ne sont pas souvent respectées sur le terrain. En outre, les lois qui encadrent l'utilisation des ressources naturelles, le fonctionnement et la création des sociétés sont parfois mal interprétées ou peu appliquées, ce qui engendre des conséquences sur la vie des populations. C'est le cas des lois sur l'usage des ressources naturelles, du taux de prélèvement.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

Ce cours vise à:

- Faire comprendre aux apprenants le rôle du système juridique dans les activités de développement,
- Faire connaître les effets des instruments juridiques relatifs aux échanges commerciaux,
- Faire connaître les activités qui pourraient donner une marge de manœuvre aux apprenants afin de susciter une liberté d'expression.

3 MISE EN PLACE DES OUTILS

Les outils pédagogiques choisis pour la formation en éthique de la coopération internationale sont :

- les cours magistraux ;
- l'utilisation des documents d'appui (PowerPoint) ;
- les jeux de rôle ;
- les mises en situation ;
- les études de cas (en atelier de petit groupe de 3 à 5 personnes) ;
- et l'invitation de conférenciers ou d'experts pour partage d'expérience.

Les cours magistraux qui favorisent la diffusion des connaissances théoriques seront transmis aux apprenants à l'aide du support PowerPoint.

Les PowerPoint ont pour avantage de simplifier le contenu des informations à transmettre aux apprenants dans ce sens qu'ils permettent de résumer les principales idées reçues et de rendre les cours magistraux plus dynamiques.

Les études de cas, les mises en situation et les jeux de rôles favorisent l'application des connaissances théoriques reçues lors des différents cours magistraux.

Enfin, l'invitation des conférenciers ou d'experts favorisent non seulement les échanges d'expériences individuelles vécues en éthique mais suscite la discussion et les échanges de connaissances individuelles. Cette approche est primordiale et indispensable en éthique car elle favorise les échanges de points de vue individuels tout en mettant en exergue les différentes problématiques éthiques vécues. La somme de ces expériences représente les différents enjeux éthiques auxquelles peuvent être confrontées les acteurs dans le domaine de coopération internationale.

RECOMMANDATIONS

✚ Aux formateurs

- Evaluer les apprenants au début de chaque session de formation (évaluation ex-ante) :
 - pour mesurer leurs niveaux de connaissance en éthique, en éthique de la coopération internationale,
 - et connaître leurs différentes attentes par rapport à la formation.

- Faire une évaluation ex-post :
 - pour mesurer si les attentes des apprenants ont été atteintes,
 - et noter les points sur lesquels les participants aimeraient qu'on insiste pour les formations antérieures.
- Revoir les durées minimums des cours proposées au besoin.
- Privilégier une démarche interactive qui laisse une place aux contributions des apprenants.

A l'Agence

- Recruter les formateurs en fonction des différents domaines d'expertises mises en exergue par les différentes thématiques retenues.
- Laisser une marge de manœuvre aux formateurs pour la rédaction du contenu des thématiques retenues, tout en s'assurant que celui-ci est en accord avec les objectifs visés.
- Mettre à la disposition des formateurs les ressources adéquates.
- Prendre en compte les propositions faites lors des premières sessions de formation par les apprenants et réajuster le contenu de la formation au besoin.

CONCLUSION

Au terme de notre mandat, nous notons que les différentes organisations qui œuvrent dans le domaine de la coopération internationale sont de plus en plus confrontées à de nombreux enjeux et défis éthiques. En outre, les acteurs du domaine connaissent également des dilemmes en matière de prises de décision éthique.

Par ailleurs, les différentes problématiques éthiques recensées dans les ouvrages édictés par les praticiens et sur le terrain ont été pris en compte pour la formulation des cours en éthique de la coopération internationale. La formation en éthique contribuera à donner aux acteurs de terrain, les outils nécessaires afin qu'ils adoptent dorénavant dans l'exercice de leurs fonctions

des comportements responsables. En plus, les différents cours en éthique proposés par l'ACECI, et qui constituent le corpus de la formation, favoriseront la révision du mode de management des organismes de coopération internationale, lequel privilégiera la pratique des activités de développement qui s'inscrivent dans la durabilité, tout en prenant en considération les différents besoins de l'être humain et en le mettant au centre de toutes les préoccupations de l'humanité. En somme, les différentes connaissances acquises lors de la formation et la révision de la culture des organisations de la coopération internationale contribueront à la mise en place d'un monde plus humain.

BIBLIOGRAPHIE

Agence consultative en éthique de la coopération internationale (ACECI.org), [en ligne], <http://www.aceci.org/mission.asp> (page consultée le 29/01/2013).

Association des praticiens en éthique du Canada (APEC). Université de Sherbrooke. Chaire d'éthique appliquée. Université Laval. Institut d'étude appliquée (2010). *L'éthique organisationnelle au Québec*. APEC, Québec, 63p.

Boisvert, Yves (direction), Monzée, Joël (rédaction) et Gagnier, Marie-France (collaboration) (2004). *Bio-ingénierie, éthique et société : de la responsabilité à la responsabilisation des chercheurs et des entreprises privées*, Montréal, Laboratoire d'éthique publique, ENAP / Chaire Fernand Dumont, Institut national de la recherche scientifique, urbanisation, culture et société, 197 p. (Note de recherche), [en ligne] ,<http://archives.enap.ca/bibliotheques/2006/07/24107394.pdf>, (page consultée le 09 mars 2013).

Boisvert, Yves ; Bernier, Pierre ; Bégin, Luc et Lacroix, André. "L'urgence d'une «infrastructure éthique» renforcée : quatre éthiciens proposent un plan d'action en cinq temps", *Le Devoir*. (9 novembre 2012), p. A9. (LeDevoir.com)
Charpentier, P. *Les formes du management. La gestion du changement dans les organisations*. Comprendre le Management. Cahiers français n°321,[ligne],http://www.philippepierre.com/_media/la_gestion_du_changement_documentation_francaise.pdf, (page consultée le 01 /03/2013).

Cretienu, Anne –Marie, «Économie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction», *Marché et organisations*, 2010/1N°11, p.31-71.DOI :10.3917/maorg.011.0031., [en ligne], <http://www.cairn.info/revue.marche-et-organisations-2010-1-page-31.htm>, (page consultée le 12 février 2013).

Desaulniers, France et Jutras Marie –Paule (2006). *L'éthique professionnelle en enseignement fondements et pratiques*. Ebrary inc. Sainte Foy, Québec : Presses de l'Université du Québec.

Favreau, Louis (2003). *L'économie sociale et solidaire : Pôle éthique de la mondialisation ?* Université du Québec en Outaouais (UQO), Canada. 2économie éthique N°4, SHS/WS/33, [en ligne] ,<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001319/131979f.pdf>,(page consultée le 27 mars 2013)

Gandolfi, Stefania et al. (2005). *L'éthique de la Coopération internationale et l'effectivité des droits humains*. Actes du Colloque international et inter-institutionnel. Université de Bergame. L'Harmattan, [en ligne], <http://www.adeanet.org/adeaPortal/adea/downloadcenter/bergamo.pdf> ,(page consultée le 22janvier 2013).

Girard, Diane (2007). *Pour réussir une intervention en éthique : stratégie et réalisme in l'intervention en éthique organisationnelle : théorie et pratique*. Sous la direction de Yves Boisvert. Éthique publique(hors série). Liber, pp.143-169.

Grünewald, François. Groupe URD. Évaluer l'action humanitaire. *État des lieux des réflexions pratiques*, [en ligne], http://www.urd.org/IMG/pdf/Eval_action_hum.pdf (page consultée le 10 février 2013)

Jutras, Magalie (2006). *L'évaluation en matière d'éthique organisationnelle*. Note de recherche Sous la Direction de Yves Boisvert. École Nationale d'Administration publique Montréal. 103P.

Lacroix, André (2007). *L'intervention en éthique : l'émergence d'un paradigme in L'intervention en éthique organisationnelle : théorie et pratique*. Sous la Direction de Yves Boisvert, Éthique publique(hors série). Liber. pp.16-31.

Legault, Georges A.(1999). *Professionalisme et délibération éthique manuel d'aide à la décision responsable*. Ebrary, inc. Sainte -foy, Québec : Presses de l'Université du Québec, [en ligne], <http://site.ebrary.com/lib/enap/docDetail.action?docID=10225887>, (page consultée le 05 juin 2013)

Lyse, Langlois (2011). *Le professionnalisme et l'éthique au travail*. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 2011, 232 p.

Marzano, Michela (2008). *L'éthique appliquée*. Presses Universitaires de France, Paris, 127P.

Mercier, Samuel (2004). *L'éthique dans les entreprises*, Paris, La Découverte »Repères », 128pages. ISBN : 9782707142245Lien : <http://www.cairn.info/l-ethique-dans-les-entreprises-9782707142245.htm>, (page consultée le 08 avril 2013).

Mouton, Alain (2005). *L'humanitaire en évolution : changements de pratiques et positionnements des acteurs*, [en ligne], cahiers.cerium.ca/.../MOUTON_-_L_humanitaire_en_e_volution.pdf, (page consultée le 22 janvier 2013).

Najate, Salmi (2012). *Les axes de la coopération internationale : action humanitaire, solidarité internationale et développement*. Rapport de Stage, Agence Consultative en Éthique de la Coopération Internationale(ACECI).

Ouellet, Jean-François (2007). *L'évaluation de l'éthique de l'action marketing*. in L'éthique en gestion : au-delà de la réglementation . Revue internationale, volume 32, numéro 1. HEC Montréal .pp.56-63.

Pauchant, Thierry C. et al (2007). *Deux outils pour encourager des pratiques morales et éthiques en gestion* in Gestion. Revue internationale de gestion. *L'éthique en gestion : au-delà de la réglementation*. Volume 32 numéro1. HEC Montréal.

Piquard, Brigitte et Caspar, Schweigman (2003). *Le défi de la professionnalisation*, in Louvain, numéro 139, [en ligne], http://www.sites.uclouvain.be/alumni/ucl/Lv_139-2.pdf (page consultée le 10 février 2013).

Programme des Nations unies pour l'environnement (2011), en ligne http://postconflict.unep.ch/humanitarianaction/x_fr_accueil.html, (page visitée le 10 avril 2013).

Roy, Robert (2007). *Actualiser les valeurs partagées*. in *L'intervention en éthique organisationnelle : théorie et pratique*. Sous la Direction de Yves Boisvert, Éthique publique (hors série). Liber. pp.57-76.

Mercier, Samuel (2004). *L'éthique dans les entreprises*, La découverte « Repères », p. 3-12., [en ligne], URL: www.cairn.info/l-ethique-dans-les-entreprises--9782707142245-page-3.htm; (page consultée le 10 avril).

Bélangier, Laurent et Jean, Mercier (2006). *Auteurs et textes classiques de la théorie des organisations*. [en ligne], <http://www.books.google.ca/books?isbn=2763782353>, (page visitée le 18 février 2013).

Séguin, Francine et Fabien, Durif (2007). *Une stratégie éthique « chemin faisant »* in l'éthique en gestion : au-delà de la réglementation. *Gestion, revue internationale de Gestion*, vol.32, n°1, HEC Montréal.

Terreau, Marc (2007). *Bilan de l'intervention d'un praticien en éthique organisationnelle*, in *L'intervention en éthique organisationnelle : théorie et pratique*. Sous la Direction de Yves Boisvert., Liber : Montréal, 222p.

Tonglet, René « Les ambiguïtés de l'aide humanitaire. ». *Revue Quart Monde*, N°196 - "Vieilles" Année 2005 [Revue Quart Monde document.php?id=194](http://www.editionsquartmonde.org/rqm/document.php?id=194), [en ligne], <http://www.editionsquartmonde.org/rqm/document.php?id=194>, (page consultée le 20 janvier 2013)

Ullern-Weit , Isabelle « Enseigner l' thique comme expertise ou former les personnes au jugement  thique de l'action ? Question didactique », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2007/1n 3, P.149-166. DOI :10.3917/nrp.003.0149, [en ligne], http://www.cairn.info/revue-nouvelle-revue-de-psychosociologie-2007-1-page_149.htm, (page consult e le 2 juin 2013).

Uniterra (Sept.2006). *Mondialiser solidairement. Bilan, Enjeux et perspectives*. En vue du Sommet de l' conomie Sociale et solidaire, [en ligne], <http://www.uniterra.ca/.../Sommet-S-2006Mondialiser-solidairement.pdf>, (page visit e le 10 f vrier 2013).

Weber, Raymond (2005). * thique de la coop ration internationale*, *Entwicklungspolitik*, [en ligne], www.forum.lu/pdf/artikel/5388_252_Weber.pdf, (page consult e le 25 mars 2013).

ANNEXES

❖ **Annexe 1 : ETUDE DE CAS 1 : ETHCI.00-COURS INTRODUCTIF**
Arrêtons les mariages d'enfants au Burkina Faso !

Madame Nestorine SANGARE née COMPAORE, Ministre de la Promotion de la Femme
 Monsieur Dramane YAMEOGO, Ministre de la Justice & Garde des Sceaux

Madame, Monsieur,

Nous vous écrivons pour partager notre grande inquiétude concernant la pratique des mariages d'enfants au Burkina Faso. Le Burkina Faso a adhéré à la *Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages* qui, dans son Préambule, incite les États à prendre des mesures pour assurer « une entière liberté dans le choix du conjoint, en abolissant totalement le mariage d'enfants et la pratique des fiançailles des jeunes filles ».

Le consentement libre et éclairé constitue la pierre angulaire du mariage; les enfants sont considérés comme trop jeunes pour donner un tel consentement. Bien que le Burkina Faso ait fixé l'âge légal du mariage à 18 ans pour les filles et à 20 ans pour les garçons, le pays enregistre un des plus forts taux de mariages d'enfants au monde : 48 % des femmes entre 20 et 24 ont été mariées avant l'âge de 18 ans.

Cette pratique constitue une forme de violence et une violation grave du droit de disposer librement de son corps et de décider de son avenir.

Les conséquences du mariage précoce sont dévastatrices pour les enfants qui sont alors contraints de supporter des responsabilités pour lesquelles ils ne sont pas prêts. Ce genre de pratique entraîne la déscolarisation et l'isolement des enfants. Il peut également engendrer des violences sexuelles et conjugales et des grossesses précoces qui augmentent le risque de mortalité maternelle et infantile ainsi que le risque de complications liées à la grossesse et à l'accouchement.

En conséquence, l'ONG internationale demande :

- que les autorités prennent toutes les mesures législatives nécessaires pour relever l'âge légal du mariage pour les filles en accord avec les normes internationales;
- que les autorités veillent à l'application de la législation existante en matière de mariage;
- que les enfants aient le droit de décider s'ils veulent se marier et avec qui;

- que les filles puissent choisir si elles veulent des enfants, avec qui et quand;
- que les filles et les garçons aient accès à des services et des informations de planification familiale et sur la contraception;
- que les filles aient accès à des services de santé maternelle et d'avortement sûrs et légaux dans les cas de violences sexuelles ou d'inceste;
- que les filles et les garçons puissent vivre à l'abri de toute forme de violence.

❖ Annexe 2 : ETUDE DE CAS 2 : ETHCI. 04 - GESTION OPERATIONNELLE DE L'AIDE HUMANITAIRE

Acheminement de l'aide humanitaire dans un contexte de conflit armé : le cas de la Syrie.

Selon des militants syriens, les groupes d'opposition manipulent l'aide humanitaire à des fins politiques et sécuritaires. Des accusations similaires ont été lancées la semaine dernière contre le gouvernement syrien.

Plus de 2,5 millions de Syriens dépendent de l'aide humanitaire. Des comités de bénévoles distribuent de la nourriture et des soins médicaux dans les régions hors d'atteinte du Croissant-Rouge arabe syrien (CRAS), des organisations d'aide humanitaire internationales et des organismes de bienfaisance locaux. Les comités collectent des dons monétaires et de l'aide matérielle auprès d'entreprises locales et de bailleurs de fonds étrangers. Mais selon des militants qui suivent ces opérations de près, des intérêts partisans influent sur l'acheminement de l'aide et le choix des bénéficiaires « Tout le monde aide ses sympathisants, afin de renforcer leur loyauté », a dit Mahmoud*, un militant d'Alep qui a travaillé avec l'Arabic-Kurdish Relief Committee avant de fuir en Turquie au mois d'octobre. « L'opposition syrienne en exil devrait faire le lien entre les bailleurs de fonds et les Syriens restés au pays », a-t-il dit. « Or, malheureusement, chaque faction a un groupe de sympathisants en Syrie et [les membres de ces factions] n'aident personne en dehors de leur propre groupe. La distribution elle-même fait partie du problème. Dans les zones où les combats se poursuivent, les comités dépendent des combattants de l'Armée syrienne libre (ASL) pour faire parvenir l'aide là où elle est requise. Ils contreviennent ainsi au principe humanitaire de neutralité qui veut que les acteurs humanitaires ne prennent pas partie pendant les hostilités.

« Nous dépendons beaucoup d'eux », a dit Mahmoud. « De nombreuses zones restent hors d'atteinte des comités humanitaires, car les combats n'ont pas cessé. Par exemple, à Salah Al-Din [un quartier d'Alep], seuls les combattants peuvent distribuer de l'aide. » Daoud Suleyman, un combattant de l'ASL de Ma'rat Al-Nu'man, a nié les allégations selon lesquelles les milices de l'ASL distribueraient l'aide de manière partisane. « Lors de la bataille de Ma'rat Al-Nu'man, 70 000 personnes ont été déplacées. Parmi elles se trouvaient des enfants de shabiha [milices progouvernementales] et des partisans du régime »,

a-t-il dit à IRIN.

« Nous leur avons donné de la nourriture tout comme nous en avons donné aux enfants des révolutionnaires. Nous avons emmené leurs blessés et nous les avons soignés dans des hôpitaux de campagne installés dans des zones libérées », a-t-il dit. Ses affirmations n'ont pas pu être vérifiées de manière indépendante.

Selon les bailleurs de fonds, il est difficile de savoir où va l'aide une fois qu'elle est entre les mains des milices. Oubay Akil, un Syrien qui dirige une entreprise de matériel médical au Texas, envoie des kits orthopédiques en Syrie via la Turquie depuis août. Il a dit à IRIN qu'il demandait à ses partenaires sur le terrain de lui fournir une preuve filmée de la bonne livraison du matériel.

M. Akil estime lui aussi que les considérations politiques jouent un rôle dans la distribution de l'aide. « De nombreuses personnes se servent de l'aide pour susciter l'allégeance de leurs concitoyens. On nous a dit que certains groupes n'envoyaient de l'aide qu'aux personnes qui soutenaient leur idéologie. » Dénégation .Les Frères musulmans, l'un des principaux mouvements d'opposition syriens, ont fait l'objet d'accusations semblables.« Il y a trop de rumeurs contre nous et contre les membres des Frères musulmans selon lesquelles ils feraient cela pour leur future carrière politique », a dit Mulham Al Daroubi, porte-parole du mouvement. « Nous essayons d'éviter cela. Nous savons à quel point c'est un sujet sensible. Toute aide que nous apportons est inconditionnelle et n'a pour objectif que de permettre aux gens de se défendre, de défendre leur famille et de changer le régime syrien », a-t-il dit à IRIN Il a ajouté que des membres du mouvement avaient été appelés à comparaître devant un « tribunal » interne à la suite d'accusations selon lesquelles ils auraient accordé des aides en échange d'un soutien politique

Selon les estimations des Nations Unies, 1,2 million de personnes ont été déplacées en Syrie. Nombre d'entre elles vivent dans des écoles ou autres établissements publics et risquent d'être affectées par l'hiver qui approche. Les agences des Nations Unies distribuent des tentes, des couvertures, des médicaments et de la nourriture. Le Programme alimentaire mondial (PAM) apporte son aide à 1,5 million de Syriens chaque mois et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) prévoit d'atteindre 750 000 bénéficiaires d'ici la fin de l'année.

Doutes concernant le CRAS Les organisations internationales admettent cependant que leur portée est limitée par les affrontements et les difficultés logistiques et bureaucratiques. Elles doivent coordonner leurs actions avec le gouvernement et distribuer la majorité de leur aide par le biais du CRAS

La semaine dernière, l'Union des organisations syriennes de secours médicaux (UOSSM), un organisme de coordination de l'aide basé à Paris, a accusé le régime de confisquer presque toute l'aide envoyée au CRAS.

« Quatre-vingt-dix, voir 95 pour cent de tout ce qui est envoyé au siège du Croissant-Rouge syrien à Damas sert à soutenir le régime syrien, notamment les soldats », a dit aux journalistes Tawfik Chamaa, porte-parole de l'UOSSM.

Dans un communiqué de presse publié le 11 novembre, le CRAS a dit être « très blessé » par les « accusations fausses, non certifiées et politisées » faites par M. Chamaa. L'organisation a ajouté qu'elle aidait « les plus vulnérables de manière transparente et impartiale », sous le contrôle et avec la participation quotidienne des bailleurs de fonds. Le CRAS a dit qu'il s'agissait de commentaires dangereux et que, dans ce contexte déjà politisé, le Croissant-Rouge « se [déménait] pour garder les mêmes distances avec toutes les parties. » Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le PAM ont également rejeté ces accusations et salué le courage des bénévoles du CRAS et le travail qu'ils avaient accompli. Mais M. Chamaa n'est pas le seul à se montrer sceptique. Dans les premiers temps du conflit, les civils refusaient parfois l'aide du CRAS, car ils n'avaient pas confiance en sa neutralité. Rula*, qui est membre d'une organisation de femmes kurdes dans le gouvernorat d'Alep, a également accusé le CRAS de n'aider que les personnes fidèles au régime. Elle a dit que le CRAS ne distribuait de l'aide qu'aux sympathisants du régime et que ses ambulances transportaient régulièrement des soldats des forces gouvernementales. Le CRAS, qui a perdu plusieurs bénévoles pendant le conflit, rejette fermement ces accusations. Partenaire malgré tout Ron Redmond, porte-parole du HCR, a dit à IRIN que le CRAS était un partenaire important pour les organisations humanitaires depuis l'afflux de centaines de milliers de réfugiés en Syrie après l'invasion de l'Irak en 2003. « Les organisations travaillent avec le Croissant-Rouge syrien depuis longtemps et ils ont des bénévoles à travers tout le pays. C'est ce réseau qui existe et cela fait longtemps qu'ils

collaborent avec nous. C'est cette structure qui existe et c'est avec elle que nous travaillons », a-t-il dit. « Nous opérons dans un environnement dangereux où la logistique est difficile. » Le CRAS est fortement décentralisé : la direction des opérations dépend du directeur de chaque antenne et de la bonne volonté des bénévoles. Certaines antennes sont considérées comme neutres et très efficaces. D'autres sont jugées favorables au régime. Certaines rumeurs rapportent même l'existence d'un « CRAS libre » à Alep. Selon l'agence Reuters, le président du CICR, Peter Maurer, a dit la semaine dernière à des journalistes à Genève que son organisation avait établi une « relation de confiance » avec le CRAS, mais que le siège de Damas était peut-être plus proche du gouvernement que les autres antennes. M. Chamaa, de l'UOSSM, a dit à IRIN que les organisations internationales comme le CICR devraient délivrer leur aide directement aux Syriens déplacés, aussi bien dans les zones contrôlées par le régime que dans les zones rebelles. Les organisations d'aide humanitaire disent qu'elles essaient de trouver un équilibre avec le gouvernement syrien et qu'elles sont tenues de respecter ses restrictions afin de pouvoir continuer à aider les bénéficiaires actuels. « Les organisations internationales n'ont mis en place aucun mécanisme de coordination directe avec les conseils de coordination locaux des zones qui ne sont plus sous le contrôle du régime », a dit M. Chamaa. « Il est désormais temps [de le faire], d'un point de vue humanitaire. » Dans les zones rebelles, une myriade d'organisations d'aide humanitaire internationales (non enregistrées auprès du gouvernement), de groupes de la diaspora syrienne et de militants locaux essaient de subvenir aux besoins de la population locale et ne font pas l'objet d'une surveillance aussi scrupuleuse.

❖ **Annexe 3 : ETUDE DE CAS 3 : ETHCI. 04 - GESTION OPERATIONNELLE DE L'AIDE HUMANITAIRE**

Acheminement de l'aide dans un contexte de catastrophe naturelle : le cas des Philippines

Caridad Calungsod et ses trois enfants vivent dans un abri de fortune le long de l'autoroute qui mène à Baganga, une commune rurale du littoral de la province du Davao Oriental, sur l'île de Mindanao, au sud des Philippines, qui a été parmi les régions les plus touchées par le typhon Bopha en décembre dernier. Comme pour beaucoup d'autres, la vie de sa famille repose désormais en grande partie sur l'aide humanitaire qui, selon les témoignages, a tardé à arriver, pour des raisons de mauvaise logistique ou à cause d'un processus de distribution que beaucoup ont qualifié de désorganisé et de politisé. « Nous voulons recommencer nos vies, mais il ne reste plus rien dans cette communauté », a dit cette mère âgée de 34 ans. « Nourrir les enfants est un combat quotidien et il n'y a parfois pas assez de nourriture pour s'en sortir. ». Les agents des services sociaux ont eu du mal à accéder aux communautés les plus reculées, dont certaines ne sont accessibles qu'après plusieurs heures de marche.

Selon Mme Calungsod et des militants, les secours qui y parviennent sont répartis entre les autorités locales, qui les distribuent en fonction des obédiences politiques.

Selon des survivants interviewés par IRIN, des hommes politiques sans scrupules utilisent les articles de secours pour stimuler leur campagne. Le pays se prépare en effet à voter pour des milliers de dirigeants locaux, des maires et membres des conseils municipaux aux sénateurs et membres du Congrès, lors des élections de mi-mandat, au mois de mai.

Manifestation

En janvier, plus de 5 000 habitants frustrés ont élevé des barricades sur l'autoroute nationale afin de protester contre le système de distribution de l'aide du gouvernement, qu'ils qualifiaient de « sélectif ». Selon les manifestants, ce système favorise les grandes régions à forte rentabilité électorale au détriment des petites communautés dans le besoin.

La manifestation a bloqué l'autoroute pendant des heures, immobilisant des milliers d'automobilistes et de passagers des transports en commun. Tout n'est rentré dans l'ordre que lorsque les dirigeants locaux se sont rendus sur les lieux et ont distribué des sacs de riz et

d'autres produits aux manifestants en promettant de bientôt améliorer la distribution de l'aide dans leurs communautés.

Les organisations d'aide humanitaire sont réticentes à parler ouvertement de la situation, car elles doivent travailler en étroite collaboration avec les hommes politiques accusés de profiter de la situation. Elles ont cependant exprimé leur inquiétude quant aux tensions qui pourraient augmenter dans les communautés touchées par la tempête si l'aide venait à être bloquée à l'approche des élections du mois de mai.

Selon les organisations locales dont les bénévoles travaillent activement dans les communautés touchées par le typhon, les hommes politiques et leur dispositif électoral s'attribuent quotidiennement le mérite de la distribution de l'aide humanitaire, qu'ils réalisent dans les zones où l'électorat leur est le plus favorable. « Dans certains lieux, l'aide humanitaire est reconditionnée et vendue », a dit Vencer Crsisostomo, président d'Anakbayan, une organisation nationale de jeunes bénévoles. « Le ministère de la Protection sociale devrait distribuer l'aide aux populations dans le besoin sans condition, au lieu de [permettre qu'elle] soit utilisée par les hommes politiques dans un but électoral. » L'aide humanitaire est selon lui devenue pour les hommes politiques philippins un outil pour « constituer un soutien de masse et des mécanismes politiques ». La corruption serait d'ailleurs, selon les analystes, responsable des poches de pauvreté de ce pays à revenu intermédiaire.

En 2012, les analystes interrogés par l'organisme international de surveillance de la corruption Transparency International pour son « indice de perceptions de la corruption » ont placé le pays au 34e rang sur 100, le pays classé au rang zéro étant le plus corrompu. « C'est inhumain et absurde. Ils ne devraient pas distribuer l'aide humanitaire de manière sélective. C'est de la stratégie politique pure qui entrave l'aide aux populations », a dit M. Crsisostomo. « Où va l'argent ? Dans la machine électorale ou dans les poches de quelques hommes politiques ? Les fonctionnaires doivent être tenus de rendre des comptes », a-t-il ajouté.

Améliorations

Le ministère de la Protection sociale, qui supervise les opérations de secours, a reconnu avoir reçu des plaintes selon lesquelles l'aide serait arrivée en retard dans certaines zones touchées.

Il a cependant assuré que la situation s'était améliorée après les premières semaines chaotiques qui ont suivi la catastrophe.

« Nous avons dialogué avec les communautés locales touchées par le typhon et nous leur avons dit de nous donner les noms de tous ceux qui n'avaient pas encore reçu d'aide », a dit à IRIN Resty Macuto, directeur du centre de réduction des risques de catastrophes et des opérations de secours du ministère de la Protection sociale, à Manille. « En ce qui me concerne, nous avons réussi à améliorer la situation », a-t-il dit, admettant qu'il y a eu une certaine confusion et des difficultés logistiques dans les jours qui ont suivi Bopha. Le typhon avait en effet traversé de vastes régions du Sud, dont des communautés tribales reculées difficiles à atteindre même lorsque le temps est des plus cléments.

Les indigènes plus touchés

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) estime que près de 80 pour cent des personnes touchées par le typhon de catégorie cinq (dont les vents ont atteint les 250 km heure) sont des indigènes. Certains d'entre eux vivent dans des zones encore inaccessibles, car bien que le typhon soit passé, la mousson se poursuit, avec ses fortes précipitations quotidiennes.

Arjun Jain, directeur du bureau du HCR chargé des régions touchées par le typhon, a dit à IRIN que « l'impression d'une distribution inéquitable [créait] des tensions » entre les communautés indigènes reculées dans l'intérieur des terres et les populations des basses terres. « Les élections qui approchent sont une période délicate. Nous devons nous assurer que l'aide n'est pas utilisée à des fins politiques, qu'elle atteint les communautés des zones en situation critique et qu'elle est distribuée uniquement en fonction des besoins. »

Selon M. Macuto, les survivants ont également pu être frustrés par le fait que le gouvernement exigeait au départ la présentation de cartes d'accès délivrées dans le but de contrôler le flux de l'aide dans les communautés afin de ne pas répéter inutilement les interventions.

À Binondo, l'une des communautés les plus reculées de la commune de Baganga, la plupart des 1 200 familles ont reçu ces cartes d'accès vertes, mais aucune information concernant leur utilité et leur importance.

Selon M. Macuto, la distribution de ces cartes a été suspendue dans toutes les zones touchées par le typhon, car les vents et les inondations ont détruit ces documents qui étaient exigés par le gouvernement. « Ce n'est pas vrai qu'il y a du favoritisme dans la distribution de l'aide. Nous essayons d'aider toutes les personnes concernées, mais parfois ce n'est tout simplement pas suffisant », a-t-il dit.

Déficit de financement

Catholic Relief Services (CRS) affirme n'avoir pas été confronté au problème de la « politisation de l'aide », car l'organisation a majoritairement eu recours à ses propres employés pour distribuer les secours. « CRS coordonne les informations et l'organisation avec les gouvernements locaux, mais toutes les distributions sont faites par ses employés et ceux de ses partenaires locaux », a dit Joe Curry, qui coordonne les activités sur le terrain.

« L'aide d'urgence, composée de denrées alimentaires, d'abris et d'argent liquide, parvient aux zones les plus touchées et soutient des dizaines de milliers de familles affectées », a-t-il dit. « La phase de rétablissement fait cependant face à un important déficit. En l'absence de soutien plus constant, nous craignons une deuxième vague de catastrophes lorsque les secours d'urgence prendront fin dans les prochains mois ».

Les organisations humanitaires ont lancé un appel de 76 millions de dollars pour aider les communautés touchées par le typhon à se reconstruire. Les bailleurs de fonds se sont jusqu'à présent engagés à en financer environ 40 pour cent, ce qui laisse un manque de 45 millions de dollars.

Bopha en contexte

Bopha, connu localement sous le nom de Pablo, est la première tempête à avoir fait autant de morts et de dégâts dans l'île de Mindanao depuis des décennies. Le typhon a provoqué des crues éclair et des glissements de terrain qui ont submergé des communautés entières et détruit de vastes espaces agricoles, dont des plantations de bananes et de noix de coco qui sont les deux principales cultures commerciales de la région.

Dans la commune de Baganga, qui était auparavant la principale région productrice de noix de coco du pays, seulement deux pour cent des cocotiers ont survécu, selon le préposé à

l'agriculture de la municipalité. La Philippines Coconut Association n'avait pas de plants de cocotiers à offrir à la commune (c'est la commune elle-même qui fournissait tous ses plants à l'association). Les agriculteurs sont donc encouragés à planter des tubercules et des légumes. Au total, le typhon a endommagé quelque 321 000 hectares de cultures.

Près de 2 000 personnes ont été tuées ou ont disparu et sont présumées mortes. Près de deux mois après la catastrophe, la plupart des déplacés, dont le nombre total est proche d'un million, vivent toujours dans les décombres de leurs maisons, sont logés chez des proches ou sont hébergés dans des centres d'évacuation.

Fin janvier, le gouvernement estimait que le typhon avait complètement détruit près de 75 000 habitations et en avait partiellement endommagé 123 000. Une aide est maintenant apportée aux survivants pour qu'ils reconstruisent leurs maisons avec des cocotiers déracinés, des ressources locales et du matériel récupéré dans les décombres.

Selon le Comité international de la Croix-Rouge, malgré l'intervention de la communauté humanitaire internationale, les besoins sont cette semaine « toujours incroyablement élevés ».

❖ Annexe 4 : ETUDE DE CAS 4 : ETHCI. 09-GOUVERNANCE ET DEVELOPPEMENT

Affaire SONATRACH II

Des responsables de Sonatrach et un proche de Chakib Khelil négociaient leurs commissions par e-mails avec des dirigeants de Saipem.

L'enquête sur l'affaire de corruption dite Sonatrach II continue de livrer certains de ses secrets. Les magistrats italiens en charge de l'enquête sur les pots-de-vin versés par les responsables de Saipem à des intermédiaires algériens, pour obtenir des contrats en Algérie, ont découvert des e-mails compromettants échangés entre des responsables de Sonatrach et ceux de Saipem. Selon des sources judiciaires, des responsables de la compagnie nationale des hydrocarbures, Sonatrach et un proche de l'ex-ministre de l'Énergie et des Mines, Chakib Khelil, négociaient leurs commissions par e-mails avec des dirigeants de Saipem.

Selon des rapports publiés par la presse italienne, canadienne et algérienne, Chakib Khelil, qui n'est inquiété pour le moment par aucune police ni aucun tribunal et Farid Bedjaoui ont joué des rôles-clés dans l'octroi des marchés de Sonatrach aux entreprises italienne Saipem et canadienne SNC Lavalin, en contrepartie de commissions versées par les responsables de ces entreprises. Les commissions s'élèvent à des dizaines de millions de dollars.

Les mêmes sources ajoutent, a rapporté le journal en ligne Tout sur l'Algérie (TSA), que les aveux des dirigeants de Sonatrach devant les magistrats italiens en charge de l'enquête en Italie ont été transmis aux enquêteurs algériens. «Les contenus des messages électroniques échangés entre les responsables des deux sociétés montrent clairement qu'ils s'agit de négociations sur des commissions et des pots-de-vin», précisent les mêmes sources.

Selon TSA, des responsables de Sonatrach en charge du projet de Ghadamès en Libye ont été auditionnés par les services de sécurité dans le cadre de l'enquête sur Sonatrach 2. Au même titre que l'entreprise italienne Saipem et sa maison mère ENI, impliquées dans le scandale Sonatrach, la société canadienne SNC-Lavalin, citée dans le cadre de scandale de corruption avec des entreprises algériennes, se trouve en pleine tourmente.

Selon le journal canadien La Presse, la Banque mondiale (BM) a banni SNC-Lavalin et ses filiales pour une durée de dix ans pour tout projet financé par cette institution dans le monde en raison de l'obtention de contrats en échange de pots-de-vin.

«Cette sanction est entre autres la conséquence de l'enquête enclenchée en 2011, menée

notamment au Canada et portant sur des allégations de fraude et de corruption dans l'octroi d'un contrat de construction d'un pont de 6,5 km au Bangladesh», précise le journal, ajoutant que «des représentants d'une firme appartenant à un influent ministre bangladais auraient promis d'accorder le contrat à SNC-Lavalin en échange de commissions». Cette sanction qui démontre à quel point cette société canadienne fait des commissions un élément important pour l'obtention de contrats à travers le monde fait partie, selon la Banque mondiale, d'un règlement négocié entre les deux parties.

«La décision de la Société de conclure un règlement témoigne de notre détermination tandis que nous continuons d'établir des normes de conduite éthique dans les affaires et de bonne gouvernance qui sont irréprochables», a expliqué, pour sa part, Robert G. Card, président et chef de la direction du Groupe SNC-Lavalin.

La BM aurait été informée d'irrégularités dans un autre projet confié à cette entreprise au Cambodge.

Le même journal a souligné que l'exclusion de SNC-Lavalin pourrait être abaissée à huit ans si la firme se conforme à différentes exigences contenues dans l'entente. A rappeler que Farid Bedjaoui, neveu de l'ancien ministre des Affaires étrangères, Mohamed Bédjaoui, est soupçonné d'avoir aidé le groupe canadien à obtenir des contrats en Algérie en contrepartie d'importantes commissions.

❖ Annexe 5 : FICHE DE FORMATION



FORMATION EN ÉTHIQUE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Mise en contexte

Dans un contexte géopolitique, économique et social en pleine mutation, le domaine de la coopération internationale connaît de nombreux défis globaux à relever tels que la dégradation de l'écosystème terrestre, l'aggravation des inégalités sociales, la professionnalisation du secteur et la baisse de financements du secteur public. La prise en compte du facteur humain dans la coopération internationale, oblige les acteurs du domaine à définir de nouvelles règles du jeu, à établir des normes et des principes de régulation (Koïricho cité par Favreau (2003)) bref à revoir leurs modes de gestion voire les pratiques de management. C'est dans cette optique qu'ACECI, a entrepris de développer les modules de formation en éthique de la coopération internationale dans le but d'informer les différents partenaires du secteur sur les enjeux

éthiques de la coopération internationale, d'améliorer leur capacité d'adaptation au nouveau contexte et de réduire les externalités négatives dues aux nouvelles problématiques.

Le développement des modules qui correspond au volet 1 de la formation entrepris par ACECI, s'inscrit dans l'axe formation de l'Agence.

PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION

En générale, la formation en éthique de la coopération internationale s'adresse au public suivant :

- ✚ les parlementaires,
- ✚ les instances gouvernementales,
- ✚ les communautés interculturelles,
- ✚ les mouvements sociaux, les organismes non gouvernementaux,
- ✚ les universitaires,
- ✚ les entreprises privées,
- ✚ les médias et le corps diplomatique.

OBJECTIF GLOBAL DE LA FORMATION:

La formation en éthique de la Coopération internationale vise à:

- informer les différents acteurs de la coopération internationale,

- susciter la prise de conscience des participants sur la nécessité de formaliser les principes éthiques dans la pratique quotidienne de leur métier,
- identifier les enjeux éthiques dans le domaine de la coopération internationale,
- baliser les actions dans le domaine de la coopération internationale,
- outiller les différents acteurs de la coopération internationale en matière d'éthique, développer les habiletés pouvant les permettre de prendre des décisions éthiques dans des situations complexes,
- acquérir la sensibilité aux facteurs humains.

RESULTATS ATTENDUS

A l'issue de la formation, les participants devraient pouvoir être à mesure de poser des actes éthiques lors de leurs différentes interventions sur le terrain voire adopté des comportements éthiques dans le domaine de la coopération internationale.

STRUCTURE DE FORMATION

Le volet 1 de la formation en éthique de la coopération internationale, compte 3 modules comprenant chacun 4 thématiques.

ETHCI .00-COURS INTRODUCTIF

- ✓ Présentation du plan du cours,
- ✓ Clarification conceptuelle :
 - Ethique,
 - Ethique de la Coopération internationale,
- ✓ Principes et pratique de l'éthique de la Coopération internationale,
 - Principes de l'éthique de la Coopération internationale,
 - Pratique de l'éthique de la Coopération internationale,
- ✓ Caractéristique des champs de l'action humanitaire, de développement et de solidarité internationale.

N.B : Pour les références du cours introductif, cf. chapitres 2 et 3.

Objectifs du cours

Ce cours introductif permettra aux acteurs de la Coopération internationale de :

- distinguer les concepts éthique et éthique de la Coopération internationale,

- connaître les éléments à prioriser pour l'implantation de l'éthique au sein d'une organisation,
- délimiter les activités de chacun des champs de l'humanitaire, du développement et de la solidarité internationale dans le temps et dans l'espace,
- connaître les acteurs des différents champs.

Outils pratiques :

Etude de cas 1 : Arrêtons les mariages d'enfants au Burkina- Faso (inspirée de la pétition d'Amnistie Internationale- cf. annexe)

http://www.amnistie.ca/site/index.php?option=com_content&view=article&id=9650&Itemid=40, (page consultée le 02 avril 2013).

Questions relatives au cas1

Compte tenu du fait que la coopération internationale se fait entre plusieurs partenaires, en vous basant sur le cas, quels sont les principes éthiques de la coopération internationale que devraient prioriser l'ONG internationale avant de lancer la pétition ?

❖ **Durée moyenne du cours : 6heures.**

MODULE 1 : ÉTHIQUE ET ACTION HUMANITAIRE

THEME1

ETHCI.01-PROFESSIONNALISATION ET ACTION HUMANITAIRE

Mise en perspective

La professionnalisation des ONG dans le secteur de l'humanitaire reste une problématique d'actualité. Dans les faits on observe de plus en plus d'ONG humanitaires qui se côtoient avec des objectifs divers. C'est ainsi que certaines, bien qu'étant spécialisées dans l'urgence mènent aussi bien des activités de développement et vice versa. Ainsi, Merlin et Chevalier(2002), notent dans leur analyse que le passage de l'urgence au développement peut être comparé au passage d'une action de symptômes à une action sur les causes. Il convient de mentionner que le développement, ne peut se faire avec les mêmes moyens qui ont été utilisés pour les actions d'urgence. Nous relevons que beaucoup ONG n'ont pas de domaine spécifique. Or, chaque domaine nécessite des compétences bien précises.

Pour améliorer l'efficacité et l'efficience des ONG sur le terrain, les acteurs devraient pouvoir se spécialiser. La professionnalisation

permet d'améliorer à long terme la qualité des services offerts aux populations et la pérennité des ONG.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

Ce cours permettra aux apprenants de:

- comprendre la nécessité de se spécialiser dans un domaine précis,
- comprendre les impacts éthiques de la non-professionnalisation dans les projets de coopération internationale,
- connaître les activités et les interventions qui pourraient favoriser la spécialisation des acteurs,
- comprendre que la spécialisation favorise l'efficacité et facilite la reddition des comptes.

Les dimensions à couvrir par la thématique

- Compétences clés en ressources humaines,
- Spécialisation des acteurs dans les domaines d'activités
- Autonomie (diversification des ressources financières),
- Professionnalisation et efficacité
- Reddition des comptes.

Quelques références

Tschopp, Christina(2008). *Comment accompagner les ONG sur le chemin de la professionnalisation ? Etude de cas et recommandations*, Travail de diplôme réalisé en vue de l'obtention du diplôme HES. Haute école de gestion de Genève. Filière économie d'entreprises, [en ligne], doc.rero.ch/record/11361/files/Christina_Tschopp.pdf (page visitée le 4 avril 2013).

Simonnot, C.(2002).*Question autour de l'humanitaire*. Revue Médecine Tropicale, 62.4., [en ligne], www.revuedemedecinetropicale.com/422-424_AE_-_simonnot.pdf (page visitée le 1 avril 2013).

Merlin, M., P. Chevalier (2002). *L'humanitaire ses exigences, ses enjeux*. Revue Médecine Tropicale, 62 :349-354, [en ligne], www.revuedemedecinetropicale.com/349-354_-_IN_-_Merlin.pdf (page consultée le 1 avril 2013).

❖ **Durée moyenne du cours : 6heures.**

THEME2

ETHCI.02-ENVIRONNEMENT ET ACTION HUMANITAIRE

Mise en perspective

Domaine de l'immédiat, l'action humanitaire ne priorise pas souvent l'environnement. Selon le programme des Nations unies pour l'environnement (2011), certains acteurs humanitaires ne possèdent pas les moyens nécessaires pour intégrer les enjeux environnementaux dans leurs actions. Pourtant, la dégradation de l'environnement peut avoir des effets sur l'équilibre écologique, la santé, le mode de vie voire la sécurité alimentaire des personnes vulnérables.

Aujourd'hui dans l'action humanitaire, nous avons observé que les crises s'inscrivent dans la durabilité, ce qui favorise la présence permanente des acteurs sur le terrain et l'utilisation assez importante d'une logistique pour l'approvisionnement des zones sinistrées.

Outre les déchets déjà engendrés par les catastrophes naturelles, les actions des humanitaires dans leur ensemble génèrent elles aussi :

- des déchets issus de résidus de distributions,

- des matériels utilisés et ceux non utilisés et abandonnés sur le terrain parce qu'ils ne correspondent pas aux besoins des populations,
- des déchets médicaux qui contribuent à dégrader l'environnement.

En plus, il convient de mentionner que dans les contextes d'urgence, le bois est très souvent sollicité pour des besoins domestiques ce qui engendre des effets néfastes sur l'environnement.

La préservation de l'environnement pourrait être considérée comme une des priorités accordées aux facteurs humains. Vue les différentes problématiques évoquées, nous pensons qu'il est nécessaire de s'attarder sur cette question.

Objectifs spécifiques visés par le cours

Ce cours permettra aux participants de:

- connaître les différents enjeux relatifs à la gestion des déchets, à la protection de l'environnement, à l'utilisation responsable des ressources naturelles dans les contextes de crise,
- comprendre les impacts de la logistique sur l'action humanitaire,

- connaître les effets de la mauvaise gestion des stocks d'aide sur l'environnement,
- Prise en compte de la gestion des déchets, de la logistique verte dans les actions des acteurs de l'humanitaire dans le but de favoriser un environnement sain et préserver la dignité des personnes affectées,
- connaître les activités à mettre sur pied pour intégrer la gestion de l'environnement dans l'action humanitaire en contexte d'urgence.

Les dimensions à couvrir par la thématique

- Gestion des déchets dans les contextes d'urgence,
- Utilisation responsable des ressources naturelles locales,
- Gestion responsable ou durable des stocks d'aide d'urgence,
- Logistique humanitaire « verte »

Quelques références

Groupe Urgence, réhabilitation, développement (URD) (2009). *La prise en compte de l'environnement dans l'action humanitaire : un défi à relever*, Actes 7emes Université d'Autonome de l'humanitaire, [en ligne], http://postconflict.unep.ch/humanitarianaction/documents/fr-011-02_02-02_10.pdf, (page consultée 2 avril 2013).

Robin des Bois, Groupe d'expertise et d'intervention Déchets-GEIDE post-catastrophes (2007). *Déchets post-catastrophes : risques sanitaires et environnementaux*, [en ligne], www.robindesbois.org/.../Dechets%20Post-cata_GEIDE_sept07_v3_... (Page consultée le 2 avril 2013).

❖ **Durée moyenne du cours : 6 heures.**

THEME3

ETHCI.03-CRISES HUMANITAIRES

Mise en perspective

Les catastrophes naturelles et les conflits ont le plus souvent des conséquences sur la santé, la subsistance, la sécurité des êtres humains mais aussi sur leur dignité. En outre, l'augmentation des risques de catastrophes pourrait être à l'origine de nombreux déplacements de populations, et entraînerait nécessairement des effets sur leurs dignités, étant donné que celles-ci vivent dans une situation précaire et dans le besoin. Dans ces conditions d'urgence, les acteurs de l'humanitaire devraient intervenir afin d'assurer un accès équitable au minimum vital dans le but de préserver la dignité des personnes touchées. Mais sur le terrain, on constate un écart entre la théorie et la pratique suite au manque d'informations et de

formations. IRIN (2012) dans son rapport sur la Corne de l'Afrique note que : «... la mise en application pratique des standards était limitée, tandis que certaines personnes des niveaux supérieurs consultées ont fait preuve d'une connaissance limitée des standards certains contextes d'urgence pourrait occasionner des comportements non éthiques de la part des acteurs humanitaires et de leur utilisation ».

Face à ce constat, il serait nécessaire et urgent de préparer les acteurs de terrain à l'utilisation du projet sphère, d'intégrer la réduction des risques des catastrophes dans l'action humanitaire, de favoriser le renforcement de la résilience afin de mieux préparer les populations aux risques à-venir.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

A la fin de ce cours les acteurs de la coopération internationale pourront:

- connaître les principes éthiques applicables avant, pendant et après les catastrophes,
- avoir des connaissances sur le projet sphère et son application concrète sur le terrain,

- identifier les cibles vulnérables dans les contextes de catastrophes,
- comprendre les interventions qui peuvent être entreprises pour limiter l'impact des catastrophes humanitaires sur les populations,
- maîtriser les activités qui permettent de prévenir les catastrophes et de renforcer la résilience des populations.

Les dimensions à couvrir par la thématique

- Catastrophe naturelle et conflits,
- Légitimité de la compétence de l'action humanitaire
- Cibles ou populations vulnérables
- Connaissance et application des normes sphères,
- Prévention des catastrophes et renforcement de la résilience.

Quelques références :

Turnbull , Marilise, Charlotte L. Sterrett et Amy Hilleboe (2013). *Vers la résilience. Un guide pour la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique*. Wildfire Press Limited, [en ligne], www.crsprogramquality.org/.../vers-la-resilience-un-guide-pour-la-re... (page consultée le 20 février 2013).

Prieur, Michel. *Principes éthiques de la réduction des risques de catastrophe et la résilience des personnes. Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA)*, [en ligne],

www.coe.int/t/dg4/majorhazards/.../Ethique_Text_EUR-OPA_FR.pdf, (page consultée le 20 février 2013).

IRIN(2012). *Corne de l'Afrique : un rapport signale le manque d'engagement en faveur des populations affectées*, [en ligne], <http://www.sphereproject.org/sphere/fr/nouvelles/corne-de-lafrique--un-rapport-signale-le-manque-dengagement-en-faveur-des-populations-affectees/>, (page consultée le 12 mars 2013).

IRIN(2012). *Analyse : L'aide à la Corne de l'Afrique doit viser aussi la résilience à long terme*, [en ligne], <http://www.irinnews.org/.../Analyse-L-aide-à-la-Corne-de-l-Afrique--doit-vi> (page consultée le 12 mars 2013).

Introduction à l'édition 2011 du manuel sphère, [en ligne],

<http://www.youtube.com/watch?v=7S28v47YBfA>, (page visitée le 20 mars 2013).

Projet Sphère. *La charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire*. Edition 2011 ;[en ligne], http://www.actalliance.org/resources/policies-and-guidelines/primary/Manuel_Sphere_2011_Francais.pdf, (page consultée le 12 mars 2013).

❖ **Durée moyenne du cours : 6heures.**

THEME 4

ETHCI.04-GESTION OPÉRATIONNELLE DE L'AIDE HUMANITAIRE

Mise en perspective

Le système humanitaire a pour objectif de fournir des biens et des services aux populations touchées par les catastrophes naturelles, technologiques et les conflits. Cependant, l'aide humanitaire n'arrive pas toujours au moment opportun vers les populations vulnérables. Parfois l'aide humanitaire destinée aux victimes des catastrophes est souvent détournée au profit d'autres fins.

Dans certaines situations de crise humanitaire, on constate une inadéquation entre l'aide fournie et les besoins réelles des victimes. Cette situation peut être due au décalage entre l'information fournie et la situation réelle. Les différentes situations évoquées ci-dessus, illustrent la problématique de coordination et de la communication que connaît le domaine de l'humanitaire.

Objectifs spécifiques visés par le cours

Ce cours vise à :

- éclairer les acteurs sur les différentes problématiques éthiques relatives à la gestion opérationnelle de l'aide,
- faire connaître les interventions à entreprendre pour améliorer l'acheminement de l'aide en contexte de crise.
- faire connaître les types de coordination et identifier les différents enjeux éthiques,
- proposer les actions à mettre en œuvre pour une meilleure coordination voire un meilleur acheminement de l'aide aux victimes dans les contextes de crises.

Les dimensions à couvrir par la thématique

- Enjeux et défis de l'acheminement de l'aide humanitaire aux victimes,
- Les formes de coordination dans l'action humanitaire (collaboration, relation et interaction entre les différents acteurs),
- Communication et information.

Outil pratique :

Etude de cas 3: Acheminement de l'aide humanitaire dans un contexte de conflit armé (cas de la Syrie). Texte adapté d'IRIN (cf. annexe)

Etude de cas 4 : Acheminement de l'aide dans un environnement de catastrophe naturelle (cas des Philippines). Texte inspiré d'IRIN (cf. annexe)

Questions relatives au cas n°3 et n°4.

1. Faire un diagnostic du cas n°1 et du cas n°2
2. Relevez les questions éthiques qui ressortent des cas
3. Quelles actions pourraient être menées pour améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire aux victimes ?

Quelques références :

IRIN, Humanitarin News and Analysis (2013). *Gérer correctement l'aide humanitaire*, [en ligne], <http://www.irinnews.org/printreport.aspx?reportid=97605>, (page consultée le 2 avril 2013).

Grünewald, François et Blanche Renaudin (2010). *Etude en temps réel de la gestion de la crise en Haïti après le séisme du 12 janvier 2010*, [en ligne], www.defense.gouv.fr/content/.../rapport_crise_haiti_francais.pdf, (page consultée le 3 avril 2013).

❖ **Durée moyenne du cours : 6heures.**

MODULE II : ÉTHIQUE ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

THEME5

ETHCI.05-DROIT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Mise en perspective

Dans le domaine de la solidarité internationale, on assiste à l'émergence d'une problématique très préoccupante : les droits fonciers des populations sont le plus souvent bafoués par les autorités locales au profit d'investisseurs étrangers. En général, les populations locales sont expropriées de leurs terres sans leur consentement par l'Etat. Ce phénomène d'accaparement des terres affecte de façon négative les paysans et hypothèque ainsi la sécurité alimentaire des populations locales. En outre, les produits cultivés sur ces terres sont pour la plupart du temps destinés à l'exportation au détriment des besoins alimentaires des populations locales

Par ailleurs, il faut mentionner que l'expropriation des populations de leurs propriétés résulte du fait que dans plusieurs pays en développement, plus particulièrement en Afrique, les régimes fonciers coutumiers ne sont pas souvent reconnus par les autorités.

Par ailleurs, les transactions de terres entre les populations ne sont pas souvent transparentes.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

A la fin du cours, les apprenants seront capable de:

- connaître les effets éthiques du droit solidaire encore appelé droit de 3^{ème} génération sur le bien être des populations,
- identifier les interventions qui peuvent être faites pour réduire les impacts négatifs de la non application du droit solidaire sur les populations,
- maîtriser les activités qui permettraient de promouvoir le droit solidaire dans le domaine de la solidarité internationale.

Les dimensions à couvrir par la thématique

- Application des régimes fonciers en vigueur : enjeux et défis
- Sécurité alimentaire,
- Droit et environnement sain,
- Education au droit foncier,
- Transaction foncière transparente et efficace.

Quelques références :

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (FIDA). *Les acquisitions de terres en Afrique posent des risques pour les ruraux pauvres*. Mai 2009, [en ligne] : http://www.ifad.org/media/press/2009/26_f.htm, (page consultée 10 avril 2013).°

Bellora , Cecilia et Mathilde Douillet (2009). *Accaparement des terres ou opportunités de développement ? Investissements agricoles et transactions foncières internationales en Afrique*. Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le Monde(FARM), [en ligne], www.fondation-farm.org/zoe/doc/terres_notelecture.pdf - France, (page consultée le 10 avril 2013).

Safiatou, Diallo (2012). *L'accaparement des terres agricoles en Afrique*. Travail de session. Cours Politiques environnementales, gestion des ressources naturelles et développement(DVM3525A). Université d'Ottawa, www.sciencessociales.uottawa.ca/.../2012HiverDialloaliasNairobi.pdf, (page consultée le 16 avril 2013).

Carracillo, Carmelina et François Delvaux(2012). *L'appât du gain. L'agrobusiness-Quels enjeux pour l'agriculture paysanne ? Entraide et fraternité*, [en ligne], www.cidse.org/index.php?option=com_k2&Itemid..., (page visitée le 10 avril 2013).

❖ Durée moyenne du cours : 3heures.

THEME6

ETHCI.06-SOLIDARITÉ INTERNATIONALE ET RELATION ENTRE LES ACTEURS

Mise en perspective

Dans le domaine de la solidarité internationale, interagissent plusieurs types d'acteurs à savoir : les pouvoirs publics, les sociétés privées ou multinationales, les ONG, les institutions nationales, les institutions internationales et les communautés locales. Sur le terrain, ces différents acteurs devraient collaborer comme des partenaires et avoir des échanges équitables. Mais, on constate que certaines initiatives par exemple celles entreprises par les pouvoirs publics locaux en collaboration avec les sociétés privées(les multinationales) et les communautés locales ne répondent pas toujours à une démarche partenariales dans ce sens que le point de vue des populations est parfois ignorés (Diallo, *op.cit.*, p.15).En outre, force est de constater que les échanges dans ce domaine sont plus avantageux pour certains acteurs que pour d'autres donc

inévitables. C'est le cas des échanges concernant le commerce équitable (Arrhioui et al, 2011).

Objectifs spécifiques visés par ce cours

Ce cours vise à :

- informer les acteurs sur les enjeux éthiques résultants des différentes interactions entre les parties prenantes sur le terrain,
- leur faire connaître les actions qui contribueraient à privilégier les rapports responsables entre les différents acteurs.

Les dimensions à couvrir par la thématique

- Relation basée sur les échanges équitables,
- Préservation de l'identité culturelle,
- Acteurs : partenaires de développement,
- Responsabilité partagée et obligations réciproques.

Quelques références

IIED briefing (2009), *Accaparement des terres ou opportunité de développement?* [en ligne], <http://pubs.iied.org/pdfs/17069FIIED.pdf> (page consultée le 20avril 2013).

Gandolfi, et al (2005) *L'éthique de la coopération internationale et l'effectivité des droits humains*. Actes du colloque inter et inter-institutionnel. Université de Bergame, [en ligne], <http://www.adeanet.org/adeaPortal/adea/downloadcenter/bergamo.pdf>, (page consultée 1 avril 2013).

Arrhioui et al (2011). *Vers un commerce vertueux et responsable, une illusion?* M1 SETE 201, [en ligne], <http://www.ethique-economique.fr/uploaded/vers-commerce-ethico-itable.pdf>, (page visitée le 22 avril 2013).

❖ **Durée moyenne du cours : 3heures.**

THEME7

ETHC1.07-ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Mise en perspective

Se sentant marginalisées, et exclues des circuits économiques et sociaux par leurs institutions, les populations, en majorité les plus pauvres ont trouvées un moyen de s'organiser autrement dans le but de répondre à leurs besoins socio-économiques.

Cependant, cette forme d'organisation connaît la plupart du temps des problèmes de législation. Législation capable de baliser, d'encadrer le fonctionnement du secteur. La faible

institutionnalisation du secteur par les pouvoirs publics aurait des effets pervers sur les populations. Par exemple des taux très élevés des remboursements des prêts de microcrédits sont imposés aux populations (IRIN, 2013). Par ailleurs, la forte localisation des services de microcrédits constituent une limite pour l'économie sociale et solidaire dans ce sens qu'elle empêche les populations vivant dans les zones rurales de sortir de l'extrême pauvreté.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

- Informer les acteurs sur les besoins à l'origine de l'économie sociale et solidaire,
- Donner aux acteurs les connaissances sur la logique organisationnelle du secteur,
- Identifier les impacts de l'économie sociale et solidaire dans un contexte donné,
- Faire connaître aux apprenants les actions susceptibles de favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire.

Les dimensions à couvrir par la thématique

- Condition de nécessité ou besoins socio-économique, socioculturel de se regrouper,
- Dynamique organisationnelle des acteurs/ identité collective,

- Transformation sociale ou développement des services de proximité (Favreau, 2003),
- Commerce équitable et finance solidaire,
- Lutte contre la pauvreté
- Réglementation du secteur/institutionnalisation du secteur.

Quelques références

Favreau, Louis (2003). *L'économie sociale et solidaire : pôle éthique de la mondialisation ?* Université du Québec en Outaouais(UQO), Canada. *Economie Ethique*, N°4, SHS/WS/33, [en ligne], <http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001319/131979f.pdf>, (page visitée le 20 avril 2013).

Favreau, Louis et al (2002). *Economie sociale, développement local et solidarité internationale : esquisse d'une problématique*. Dossier : la solidarité internationale, vol.15, N°1, [en ligne], www.crsdd.uqam.ca/Pages/docs/pdfArticles/favreau.pdf, (page consultée le 15 avril 2013).

Favreau, Louis et Lucie, Fréchette (2002). « *Développement local, économie solidaire et coopération internationale aujourd'hui : l'expérience latino-américaine* », *Nouvelles pratiques sociales*, vol.15, p.40-57, [en ligne], URI: <http://id.erudit.org/iderudit/008260ar> -DOI: 10.7202/008260ar, (page visitée le 18 avril 2013).

Favreau, Louis (2003). *Economie sociale et solidaire : contribution éthique au développement d'une mondialisation à visage humain*. Analyse et piste de réflexion pour le programme interdisciplinaire. Ethique de l'économie, Division de la prospective, de la philosophie et des sciences humaines de l'Unesco. Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités. Série rapport de recherche-Erudit, [en ligne], <https://depot.erudit.org/id/001913dd>, (page consultée le 19 avril 2013).

IRIN (2013). *Difficultés de l'utilisation du microcrédit pour aider les pauvres au Yémen*, [en ligne], www.irinnews.org/.../Difficultés-de-l-utilisation-du-microcrédit-pour-..., (page consultée le 18 Avril 2013).

Cretienu, Anne-Marie « Economie sociale et solidaire et développement durable : pensée et actions en conjonction », *Marché et organisations*, 2010/1n°11, p.31-71. DOI : 10.3917/maorg.011.0031, <http://www.cairn.info/revue-marche-et-organisations-2010-1-page-31.htm>, (page consultée le 5 mai 2013).

❖ **Durée moyenne du cours : 4 heures.**

THEME8

ETHCI.08-DÉVELOPPEMENT LOCAL ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

Mise en perspective

Considéré comme le premier développement d'un pays (Favreau et Fréchette, 2002), le développement local par ces différentes initiatives locales peu ou pas réglementées participe à la survie des populations. Il contribue aussi à impulser les activités économiques locales à s'inscrire dans l'économie nationale d'accumulation. Cependant, le développement local connaît de nombreuses préoccupations. Il n'est pas toujours évident pour les acteurs du secteur de faire reconnaître leurs innovations auprès de certaines instances internationales telles que l'OMS. Nous avons le cas de la lotion anti-moustique d'ACECI, produite à Bujumbura au Burundi. En outre, il se pose aussi le problème de coopération effective entre les acteurs du développement local, ceux du secteur public et des institutions internationales.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

Ce cours vise à:

- Informer les acteurs sur les différentes problématiques que connaît le développement local,
- Faire comprendre aux acteurs les actions à privilégier pour favoriser un développement local responsable,
- Faire connaître aux apprenants les actions à entreprendre pour favoriser l'institutionnalisation des innovations du secteur.

Les dimensions à couvrir par la thématique

- Échanges d'expériences : l'exemple de la coopération internationale décentralisée
- Gouvernance démocratique ou participation citoyenne,
- Développement local et développement des entreprises solidaires,
- Aménagement du territoire et décentralisation : création des services de proximité
- Organisation communautaire,
- Reconnaissance et institutionnalisation des innovations dans le développement local : enjeux et défi.

Quelques références

Favreau, Louis et Fréchette, Lucie (2002). *Développement local, économie solidaire et coopération internationale aujourd'hui :*

l'expérience latino-américaine. Nouvelles pratiques sociales, volume 15, n°1, P.40-57. Érudit, [en ligne], URI: <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>, (page consultée le 25 avril 2013).

Favreau, Louis et Fréchette, Lucie (1999). *Economie sociale, coopération Nord/Sud et développement.* Cahiers de la Chaire de recherche et développement communautaire. Série Recherche n°14, [en ligne], http://www4.uqo.ca/observer/CoopSI/Nouvelles_formes/coop.pdf, (page consultée le 25 avril 2013).

Favreau, Louis et al (2002). *Économie sociale, développement local et solidarité internationale : esquisse d'une problématique.* Dossier : la solidarité internationale, vol.15, N°1, [en ligne], www.crsdd.uqam.ca/Pages/docs/pdfArticles/favreau.pdf, (page consultée le 15 avril 2013).

Favreau, Louis et Fréchette, Lucie (2002). *Mondialisation, économie sociale, développement local et solidarité internationale.* Compte rendu, Presses de l'Université du Québec, [en ligne], www.ciriec.uqam.ca/pdf/numeros_parus_articles/.../ES-3401-15.pdf, page consultée le 20 avril 2013).

❖ **Durée moyenne du cours : 9heures.**

MODULE 3 : DÉVELOPPEMENT

THEME9

ETHCI.09-GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT

Mise en perspective :

Aujourd'hui, les organismes de coopération internationale sont confrontés à de nombreuses préoccupations de gouvernance. L'un des principaux enjeux mondial qui mine le domaine de la coopération, est la corruption. Cette dernière qui pose des problèmes éthiques est devenue un enjeu central dans les organisations.

La corruption serait favorisée par certains facteurs tels que le manque de transparence, la déréglementation dans les secteurs d'activités économiques, l'instabilité des règles, l'absence d'encadrement et de cadre référentiel (Garzon, 2012). Pour pallier à ce phénomène, il serait judicieux que les organismes revoient les mécanismes de gouvernance dans le but d'adopter des comportements responsables. Au Québec par exemple, depuis 2012, le gouvernement a mis en place, la commission Charbonneau. Commission chargée de comprendre les mécanismes de collusion et

de fraudes existant au sein des entreprises nationales et internationales œuvrant dans le développement. Les séquences d'audiences de cette commission sont diffusées par les médias (radio et télévision) québécois dans le but d'informer et de sensibiliser l'opinion publique.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

Ce cours permettra aux apprenants de:

- comprendre que le développement des entreprises s'arrime au développement de la société dans laquelle elles sont implantées ou encore ne se fait pas au détriment des populations locales,
- comprendre les impacts de la collusion sur l'application des lois du pays, sur le développement économique, politique et social,
- connaître l'impact de la gouvernance sur la responsabilité sociale des entreprises,
- savoir les interventions et les activités qui pourraient favoriser la bonne gouvernance au sein des structures de développement.

Les dimensions à couvrir par la thématique

- justice équitable,

- transparence dans la gestion,
- lutte contre la corruption,
- gouvernance sociétale des entreprises (conformité aux normes sociales du milieu et aux principes de responsabilité),
- responsabilité sociale des entreprises.

Outils pratiques :

Étude de cas 9.

Affaire **Sonatrach II** (Texte inspiré du Quotidien l'Expression-cf. annexe)

Questions relatives au cas

- 1)-A la lumière du texte, quels sont les différentes problématiques que vous pouvez relever?
- 2)-Quels types d'actions proposeriez-vous pour lutter contre la collusion, la corruption au sein des différentes sociétés citées dans le cas?

Quelques références au thème 9

ASBL pour la solidarité (2010). *Responsabilité sociétale des entreprises : la spécificité des sociétés mutuelles dans un contexte européen*, [en ligne],

www.pourlasolidarite.eu/IMG/pdf/cahier_RSE_web.pdf, (page consultée le 20 avril 2013).

Garzon, César et Taïeb, Hafsi (2007). *La gouvernance mondiale de la lutte contre la corruption in l'éthique en gestion : au-delà de la réglementation*. Gestion, volume 32, n°1. Revue internationale de gestion, HEC Montréal, PP.91-100.

OCDE (2005). *Mise en œuvre de la convention anti-corruption de l'OCDE. Rapport sur la France*, [en ligne], www.oecd.org/fr/daf/anti-corruption/FrancePhase3fr.PDF (page consultée le 20 avril 2013).

Réal, Labelle et Stéphane, Rousseau (2007). *Réglementation financière, éthique et gouvernance in l'éthique en gestion : au-delà de la réglementation*. Gestion, volume 32, n°1. Revue internationale de gestion, HEC Montréal, 39-49.

Séguin, Francine et Fabien, Durif (2007). *Une stratégie éthique « chemin faisant » in l'éthique en gestion : au-delà de la réglementation*. Gestion, volume 32, n°1. Revue internationale de gestion, HEC Montréal, PP.83-90.

Mercier, Samuel (2004). *L'éthique dans les entreprises*, Paris, La découverte « Repères », 128pages, ISBN : 9782707142245, Lien : <http://www.cairn.info/l-ethique-dans-les-entreprises--9782707142245.htm> (page consultée le 07 mai 2013).

Garzon, César (2012). *Corruption d'Etat et modes d'entrée des Firmes multinationales dans les pays émergents : dimensions institutionnelles*. Communication des Midis GERFI, Ecole nationale d'administration publique (ENAP) de Québec.

❖ **Durée moyenne du cours : 6heures.**

THEME10

ETHCI .10-DÉVELOPPEMENT DURABLE

Mise en perspective :

Les différentes crises écologiques, sociales et économiques que connaît le monde aujourd'hui, constituent des préoccupations éthiques dans la mesure où elles nous interpellent sur la survie de l'espèce humaine. Allant dans le même sens, Gendron, De Serres et Ramboarisata (2007), pensent que les préoccupations environnementales devraient pouvoir s'arrimer aux enjeux de la survie de l'humanité dans une ère de bouleversements écologiques profonds.

En outre, les réglementations environnementales visant à réduire les « externalités négatives » de l'action des entreprises de

développement sur l'environnement ne sont souvent pas scrupuleusement adoptées et appliquées.

Face aux ressources naturelles limitées; non renouvelables et aux besoins illimités, les organismes de développement devraient pouvoir adopter une gestion responsable des ressources en vue d'assurer leurs durabilités pour le bénéfice des générations futures.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

Ce cours vise à:

- Informer les apprenants sur les impacts des activités des entreprises de développement sur la durabilité des ressources non renouvelables,
- connaître les activités qui pourraient permettre d'atténuer les effets des actions des entreprises de développement sur l'environnement et assurer une gestion responsable des ressources non renouvelables sur le long terme.

Les dimensions à couvrir par la thématique

- Dimension environnementale du développement durable : stratégie d'adaptation, stratégie d'atténuation, gestion rationnelle de ressources,

- Dimension sociale : accès aux ressources, réduction des inégalités sociales,
- Dimension économique et politique : adoption et application des réglementations, gestion rationnelle des ressources sur le long terme,
- Partenariat responsable,
- Dimension physique : flux de l'activité économique.

Quelques références

FIDA (2008). *Le changement climatique: un enjeu pour le développement*. [En ligne] postconflict.unep.ch/humanitarianaction/documents/fr-063-01_01.pdf, (page consultée le 20 avril 2013).

Gendron, Corinne, Andrée De Serres et Lova Ramboarisata (2007) *in l'éthique en gestion: au-delà de la réglementation*. *Revue internationale de gestion*. Gestion, volume 32, numéro1, HEC, Montréal, PP. 71-82.

Brunel, Sylvie (2004). *Le développement durable*. Presses Universitaires de France.

Ferrari, Sylvie (2010). *Éthique environnementale et développement durable : réflexions sur le principe responsabilité de Hans Jonas in Développement durable et territoires*. Volume 1, n°3, Lectures

hétérodoxes du développement durable,[en ligne], <http://developpementdurable.revues.org/8441>, (page consultée le 19 avril 2013).

OCDE. *Pourquoi un environnement sain est essentiel à la réduction de la pauvreté*, [en ligne] http://semada.org/documents/rapports/pourquoi_un_environnement_sain_etc.pdf, (page consultée le 15 avril 2013).
Vivien, Franck-Dominique (2007). *Le développement soutenable*, Paris, La découverte « Repères », 128pages. ISBN : 9782707139023, <http://www.cairn.info/le-developpement-soutenable--9782707139023.htm>, (page consultée le 06 mai 2013).

❖ **Durée moyenne du cours : 6heures.**

THEME11

ETHCI.11-CULTURE ET DÉVELOPPEMENT

Mise en perspective

La culture occupe une place centrale dans tout processus de développement, dans ce sens que les croyances culturelles d'un peuple sont importantes et devraient être prises en considération par les organisations de coopération internationale. En outre, ces croyances peuvent guider les actions des entreprises afin qu'elles cadrent avec les réalités locales. Mais dans les faits, la culture locale

n'est pas souvent prise en considération par les organisations internationales. Ce qui fait que dans la majorité des cas, les projets de développement sont transposés dans le pays d'accueil et dans certains cas ne répondent pas aux besoins, voire nuisent aux populations de manière directe ou indirecte. Cette transposition des projets par les acteurs du domaine affectent leurs modes de vies des bénéficiaires, ce qui pose un problème éthique.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

Ce cours permettra aux acteurs de:

- comprendre que la connaissance culturelle du pays d'accueil est essentielle pour une éthique de développement à long terme,
- connaître les activités qui pourraient faciliter la connaissance culturelle et les principales valeurs de la société d'accueil pour un développement durable.

Les dimensions à couvrir par la thématique

- Connaissance culturelle du pays d'accueil
- Valeurs de la société d'accueil.

Quelques références

Wu, Audrey (2002). *L'environnement culturel des communautés amérindiennes : quelle éthique pour quel développement?* La revue

ENAP/Rapport de stage chez Agence consultative en éthique de la coopération internationale

électronique en Sciences de l'environnement, volume 3, numéro1, [en ligne], <http://vertigo.revues.org/4111?lang=pt>,(page consultée le 12 avril 2013).

Brahmi, Béchir (2012). *L'éthique universelle dans un contexte interculturel : mythe, réalité ou nécessité?* Bulletin Oeconomia Humana, volume 10, numéro3. École des sciences de gestion de l'UQAM, [en ligne], <http://www.crsdd.uqam.ca/Pages/uni103.aspx>, (page consultée le 15 avril 2013).

Thomas, Claude (2011). L'éthique face aux valeurs culturelles et le sous-développement dans la gouvernance publique. « Cas de Haïti ». Université de Nantes-Master en Droit et Sciences politiques, [en ligne], [http:// www.memoireonline.com](http://www.memoireonline.com) › Droit et Sciences Politiques › Droit Public,(page visitée le 22 avril 2013).

❖ **Durée moyenne du cours : 3heures**

THEME12

ETHCI.12-DROIT ET DÉVELOPPEMENT

Mise en perspective :

Les lois, les réglementations édictées par les pays d'accueil et les codes juridiques permettent de baliser les activités de développement et de protéger les investisseurs. Cependant, on constate en pratique que les réglementations par exemple environnementales concernant les sociétés de développement ne sont pas souvent respectées sur le

terrain. En outre, les lois qui encadrent l'utilisation des ressources naturelles, le fonctionnement et la création des sociétés sont parfois mal interprétées ou peu appliquées, ce qui engendre des conséquences sur la vie des populations. C'est le cas des lois sur l'usage des ressources naturelles, du taux de prélèvement.

Objectifs spécifiques visés par ce cours

Ce cours vise à :

- Faire comprendre aux apprenants le rôle du système juridique dans les activités de développement,
- Faire connaître les effets des instruments juridiques relatifs aux échanges commerciaux,
- Faire connaître les activités qui pourraient donner une marge de manœuvre aux apprenants afin de susciter une liberté d'expression.

Les dimensions à couvrir par la thématique

- Législation du pays d'accueil relative à la création des sociétés de développement
- Réglementation relative à la gestion des ressources naturelles et environnementale,
- Instruments juridiques relatifs aux échanges économiques,

- Codes juridiques locaux, nationaux et internationaux,
- Liberté de jugement.

Quelques références

Réal, Labelle et Stéphane, Rousseau (2007). *Réglementation financière, éthique et gouvernance* in l'éthique en gestion : au-delà de la réglementation. *Gestion, volume 32, numéro1*. Revue Internationale de gestion, PP.39-46.

Nollet, Jean et Christine, Ouellette (2007). *Mission possible : atteindre l'approvisionnement éthique* in l'éthique en gestion : au-delà de la réglementation. *Gestion, volume 32, numéro1*. Revue Internationale de gestion, PP.64-70.

Hugon Philippe, « Droit, droits et économie du développement » Illustrations à propos de l'alimentation, *Mondes en développement*, 2005/1 n°129, p.13-40. DOI : 10.3917/med.129.0013,[en ligne], <http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2005-1-page-13.htm>, (page consultée le 5 mai 2013).

Delpuch Thierry, « la coopération internationale au prisme du courant de recherche « droit et développement » », *Droit et société*, 2006/1n°62, p.119-175, [en ligne], <http://www.cairn.info/revue-droit-et-societe-2006-1-page-119.htm>, (page consultée le 5 mai 2013).

❖ **Durée moyenne du cours : 3heures**